

APPEL D'OFFRES PUBLIQUE

Références de la publication :

Dossier d'appel d'offres n° **DAO N°03/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024** du 23/12/2024

Intitulé du Projet :

« Programme d'appui à la transition des enfants de l'enseignement primaire au premier cycle du secondaire dans un environnement protecteur dans un contexte de crise, dans les zones d'intervention de Bambari, Alindao et Bria (republique Centrafricaine) »

Description du contrat :

Le Contrat est pour l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation (fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux de construction) des Hangars Scolaires Améliorés et construction des latrines : Un bloc à deux (2) cabines pour garçons, un bloc à deux (2) cabines pour filles et un bloc à une (1) cabine pour enseignants selon les standarmes du gouvernemnt centrafricain.

Les travaux se situent dans les localités ci-apres :

1. BAMBARI :

Nouvelles constructions

#	Site / Ecole	Axe	Kilométrage
1	Pladama - Kopia	Ouabe	18 km
2	Mandaba	Ouabe	25 km
3	Abahoutou	Ouabe	22 km
4	Chimbolo	Elevage	25 km
5	Digui	Alindao	40 km
6	Biade	Ippy	20 km
7	Kapou	Ippy	40 km
8	Goubali	Ippy	56 km
9	Tagbara	Ippy	70 km
10	Togo	Bakala	20 km
11	Batangangou	Grimari	25 km
12	Gbate	Sibut	145 km
13	Kobadja	Sibut	136 km
14	CES Kouango	Kouango	120 km
15	Kidjigra	Bangui	3 km
16	Tazoude	Aviation	25 km

Réhabilitations

#	Site / Ecole	Axe	Kilométrage
1	Centre 1 Kouango	Kouango	120 km
2	Centre 2 Kouango	Kouango	120 km
3	Batobadja	Alindao	30 km
4	Bokolobo	Alindao	60 km
5	Yangouya	Alindao	45 km
6	Galabourouma	Goya	71 km
7	Boyo	Boyo	120 km
8	Mourouba	Mbre	93 km
9	Lycée mixte de Bambari	Centre ville	Centre ville

Chaque nouvelle construction de hangar scolaire amélioré correspond à la construction de 3 blocs de latrines dont un bloc à deux (2) cabines pour les filles, un bloc à deux (2) cabines pour les garçons et un bloc à une (1) cabine pour les enseignants et directeurs.

Concernant les réhabilitations, pas de construction ni de réhabilitation de latrines prévues.

2. ALINDAO :

Réhabilitations

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Lycée mixte de Kembe	Kembe	110 km
Ecole de Kongbo	Kongbo	40 km
Ecole de Tchiangbiadi	Ndourou Koli	15 km
Ecole de Tambia	Bambari	40 km
Ecole de Ngouli	Bambari	13 km

3. BRIA :

Nouvelles constructions

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Ecole Batago	Centre ville	2 km
Ecole Piya	Centre ville	1 km
Ecole Katekondji	Centre ville	2 km

Réhabilitations

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Ecole Dounia	Centre ville	0 km
Ecole Piango	Centre ville	0 km
Lycée de Bria	Centre ville	0 km

Chaque nouvelle construction de hangar scolaire amélioré correspond à la construction de 3 blocs de latrines dont un bloc de latrine à deux cabines pour les filles, un bloc de latrine à deux cabines pour les garçons et un bloc de latrine à une cabine pour les enseignants et directeurs.

Le marché en objet est subdivisé selon les lots suivants :

1. BAMBARI :

Lot 1 : Axes OUABE et ALINDAO (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Pladama – Kopia: PK18 (Axe Ouabe)
- Ecole Mandaba: PK22 (Axe (Ouabe)
- Ecole Abahoutou: PK25 (Axe Ouabe)
- Ecole Digui : PK40 (Axe Alindao)

Lot 2 : Axes BANGUI, AVIATION, GRIMARI et BAKALA (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Kidjigra: PK3 (Axe Bangui)
- Ecole Tazoude: PK25 (Axe Aviation)
- Ecole Batangangou: PK25 (Axe Grimari)
- Ecole Togo: PK20 (Axe Bakala)

Lot 3 : Axe IPPY (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Biade: PK20
- Ecole Kapou: PK40
- Ecole Goubali: PK56
- CEG Tagbara: PK70

Lot 4 : Axes SIBUT, KOUANGO et ELEVAGE (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Gbate: PK145 (Axe Sibus)
- CEG Kobadja: PK136 (Axe Sibus)
- CES Kouango: PK120 (Axe Kouango)
- Ecole Chimbolo: PK25 (Axe Elevage)

Lot 5 : Axes KOUANGO, GOYA et CENTRE-VILLE (Réhabilitations)

- Ecole Centre 1 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Centre 2 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Galabourouma PK 71 (Axe Goya)
- Lycée mixte de Bambari (Centre Ville Bambari)

Lot 6 : Axes ALINDAO, BOYO et BAKALA (Rehabilitations)

- Ecole BATOBADJA PK 30 (Axe Alindao)
- Ecole BOYO PK 120 (Axe Boyo)
- Ecole MOUROUBA PK 93 (Axe Bakala)
- Ecole BOKOLOBO PK 60 (Axe Alindao)
- Ecole YANGOUYA PK 45 (Axe Alindao)

2. ALINDAO:

Lot 7 : Axes KEMBE (Réhabilitations)

- LYCEE MIXTE DE KEMBE (Centre Ville Kembe)
- Ecole KONGBO (Centre Ville Kongbo)

Lot 8 : Axes BAMBARI et NDOUROUKOLI (Réhabilitations)

- Ecole TCHIANGBIADI PK 15 (Axe Ndouroukoli)
- Ecole TAMBIA PK 40 (Axe Bambari)
- Ecole NGOULI PK 13 (Axe Bambari)

3. BRIA:

Lot 9 : CENTRE – VILLE (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Batago – PK2
- Ecole Piya: PK1
- Ecole Katekondji: PK2

Lot 10 : CENTRE – VILLE (Réhabilitations)

- Lycée de Bria
- Ecole DOUNIA
- Ecole PIANGO

Termes du contrat :

Les prix présentés par les entreprises comprendront toutes taxes exclues (HT/HD) et les coûts pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux de construction et réhabilitation des Hangars Scolaires concernés et des latrines. Néanmoins, la taxe IRS à la charge de l'Entreprise, équivalente au 3%, sera prélevé de tout paiement effectué dans le cadre de l'exécution du contrat.

COOPI n'est pas responsable des éventuels pertes ou dommages des matériaux, survenus entre l'émission du Bon de Commande et la réception de fin de travaux pour acceptation par COOPI desdits travaux, provoqués par des tiers, par des catastrophes naturelles, ou en cas de guerre, vol ou manifestation populaire violente.

Les paiements seront effectués en Quatre (4) tranches :

- **La première tranche de 30%** du montant total du marché, sera payé à la signature du contrat, sur présentation d'un chèque bancaire certifié par l'Entreprise, comme garantie de l'avance de démarrage;
- **La deuxième tranche de 30%** du montant total du marché, sera payé au 50% de l'état d'avancement des travaux ;
- **NB : le chèque bancaire certifié sera retiré lorsque les travaux auront atteint 70 % de taux d'avancement.**
- **La troisième tranche de 30%** du montant total du marché sera payé à la réception provisoire des travaux, après la levée de toutes les réserves et PV signés (Fin de Travaux)
- **La quatrième tranche de 10%** du montant total du marché, sera payé à la réception définitive des travaux, Six (6) Mois après la date de réception provisoire, avec la certification formelle d'acceptation de travaux de la part de COOPI.

Date et heure limites de remise des offres

12H00 heures – heure de la République Centrafricaine – **le 23/01/2025** auprès de COOPI – Cooperazione Internazionale - Quartier SICA 1, 1 .er Arrondissement, Rue N. 1.109 BP 1335 – Bangui – République Centrafricaine.

Toute offre parvenue après le terme fixé ci-dessus sera considérée invalide.

Nota bene: Les éventuels couts pour la préparation de l'offre seront entièrement à charge de l'Entreprise et ne pourront être remboursés.

Formulaire d'appel d'offres

Indice

A. Instructions pour les candidats.....	6
1. Description des services/biens à fournir.....	6
2. Échéancier.....	9
3. Participation.....	10
4. Devises.....	10
5. Typologie du matériel objet de la fourniture, quantités et lots.....	10
6. Période de validité.....	11
7. Langue des offres.....	11
8. Remise des offres.....	11
9. Contenu des offres.....	12
10. Prix.....	12
11. Informations supplémentaires avant l'échéance de la présentation des offres	13
12. Modification ou retrait des offres.....	13
13. Ouverture des offres.....	13
14. Évaluation	14
15. Garantie des prestations.....	16
16. Signature du contrat.....	16
17. Pénalité de retard	17
18. Clauses Ethiques et d'Exclusion.....	17
19. Annulation des procédures d'appel d'offres.....	18
B. PIECES JOINTES.....	20
Annexe I – Formulaire de demande de participation.....	21
Annexe II – Déclaration des candidats	30
Annexe III – Modèle d'offre technique/financière	36
Annexe IV – Planning des tâches prévues	112
Annexe V – Ébauche de contrat.....	114

A. INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS A L'APPEL

Numéro de Publication :

DAO N°03/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024

1. Description des biens/services à fournir

- 1.1 Coopi - Cooperazione Internazionale, a reçu une subvention de la part de UNICEF pour la mise en œuvre du projet intitulé « **Programme d'appui à la transition des enfants de l'enseignement primaire au premier cycle du secondaire dans un environnement protecteur dans un contexte de crise** », et prévoit d'utiliser une partie de cette subvention pour effectuer des paiements dans le cadre du présent marché. Aucune partie, à l'exception de COOPI, ne pourra se prévaloir de droits au titre de la subvention, ni revendiquer les montants versés. En aucun cas, ni pour aucune raison de quelque nature qu'elle soit, le Bailleur de Fonds ne donnera suite à une demande d'indemnité ou de paiement émanant directement des contractants de COOPI.
- 1.2 Le Contrat est pour l'exécution de travaux de construction et réhabilitation (fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux de construction) des Hangars Scolaires Améliorés et de construction des latrines de :

1. BAMBARI :

Nouvelles Constructions : Ecole Pladama – Kopia: PK18 (Axe Ouabe) ; Ecole Mandaba: PK22 (Axe Ouabe) ; Ecole Abahoutou: PK25 (Axe Ouabe) ; Ecole Chimbolo: PK25 (Axe Elevage) ; Ecole Digui : PK40 (Axe Alindao) ; Ecole Kidjigra: PK3 (Axe Bangui) ; Ecole Tazoude: PK25 (Axe Aviation) ; Ecole Batangangou: PK25 (Axe Grimari) ; Ecole Togo: PK20 (Axe Bakala) ; Ecole Biade: PK20; Ecole Kapou: PK40; Ecole Goubali: PK56; CEG Tagbara: PK70 ; Ecole Gbate: PK145 (Axe Sibut); CEG Kobadja: PK136 (Axe Sibut) ; CES Kouango: PK120 (Axe Kouango)

Rehabilitations : Ecole Centre 1- Kouango (PK 120) ; Ecole Centre 1- Kouango (PK 120) ; Ecole BATOBADJA : PK 30 (Axe Alindao); Ecole GALABOUROUMA- PK 71 (Axe GOYA) ; Ecole BOYO- PK 120 (Axe BOYO) ; Ecole MOUROUBA – PK 93 (Axe MBRE) ; Ecole BOKOLOBO-PK60 (Axe Alindao) ; Ecole YANGOUYA-PK 45 (Axe Alindao) ; Ecole LYCEE MIXTE DE BAMBARI- Bambari Centre Ville

2. ALINDAO :

Rehabilitations : Ecole LYCEE MIXTE DE KEMBE- Kembe (PK 110) ; Ecole de KONGBO-Kongbo (PK 40) ; Ecole de TCHIANGBIADI- PK 15 (Axe ALINDAO-NDOUROU KOLI) ; Ecole de TAMBIA- PK 40 (Axe Bambari) ; Ecole de NGOULI – PK 13 (Axe Bambari)

3. BRIA :

Nouvelles Constructions : Ecole Batago – Centre Ville-PK2 ; Ecole Piya: Centre Ville-PK1 ; Ecole Katekondji: Centre Ville-PK2

Rehabilitations : Ecole Lycee de Bria- BRIA (Centre Ville) ; Ecole DOUNIA – BRIA (Centre Ville) ; Ecole PIANGO-Bria (Centre Ville)

Lieu de livraison : Les sites et écoles cités ci-dessus par préfecture.

Le marché en objet est subdivisé selon les lots suivants :

NOUVELLES CONSTRUCTIONS					
	Lot	Ecole	Bloc de 3 SDC en Hangars	2 bloc 2 cabines latrine	1 bloc de 1 cabine latrine
BAMBARI	1	Pladama–Kopia: PK18	1	1	1
		Mandaba: PK22	1	1	1
		Abahoutou: PK25	1	1	1
		Digui : PK40	1	1	1
	2	Kidjigra: PK3	1	1	1
		Tazoude: PK25	1	1	1
		Batangangou: PK25	1	1	1
		Togo: PK20	1	1	1
	3	Biade: PK20	1	1	1
		Kapou: PK40	1	1	1
		Goubali: PK56	1	1	1
		CEG Tagbara: PK70	1	1	1
	4	Gbate: PK145	1	1	1
		CEG Kobadja: PK136	1	1	1
		CES Kouango: PK120	1	1	1
		Chimbolo: PK25	1	1	1
BRIA	9	Batago – PK2	1	1	1
		Piya: PK1	1	1	1
		Katekondji: PK2	1	1	1

REHABILITATIONS

	Lot	Ecoles	Volumes des travaux ou description
BAMBARI	5	Centre1 Kouango PK 120	Pour natures et volumes des travaux voire devis par ecole
		Centre2 Kouango PK 120	
		Galabourouma PK 71	
		Lycée mixte de Bambari	
	6	BATOBADJA PK 30	
		Boyo PK 120	
		Mourouba PK 93	
		Bokolobo PK 60	
		Yangouya PK 45	
ALINDAO	7	Lycée mixte de kembe	
		Kongbo	
	8	TCHIANGBIADI PK 15	
		TAMBIA PK 40	
		NGOULI PK 13	
	BRIA	10	Lycée de Bria
Ecole DOUNIA			
Ecole PIANGO			

1.3 Visite des lieux : Aucune visite des lieux ou réunion d'information sera organisée au préalable par COOPI. Toutefois les entreprises soumissionnaires peuvent visiter les sites des chantiers, sous les indications du Responsable de suivi des travaux COOPI. Tous les coûts liés à la visite du chantier sont à la charge de l'Entreprise.

1.4 Le planing d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois pour les nouvelles constructions et pour les réhabilitations.

2. Échéancier

Terme pour la présentation des offres	23/01/2025	12 heures – heure Bangui
Session d'ouverture de l'appel d'offres	27/01/2025	09 heures - heure de Bangui
Date prévue (devant être confirmée) pour la signature du contrat	29/01/2025	09 heures – heure de Bangui

3. Participation

3.1. La Participation au présent appel d'offres est ouverte équitablement à toutes les entreprises qui répondent aux caractéristiques spécifiées dans les déclarations de l'Annexe II.

3.2. Les conditions présentes concernent toutes les entités juridiques, les sociétés, les consortiums constitués et gouvernés selon le droit civil, commercial, public des propres états ou nations où se trouve le siège central, l'administration ou la principale zone d'intérêt commercial. Une entité juridique, société ou consortium qui aurait son siège légal exclusivement dans le pays, sera prise en considération pour les activités qui ont un lien effectif et continu avec l'économie de l'état intéressé. Les entreprises candidates devront fournir les preuves de leur propre situation juridique.

3.3. Les règles du présent document sont applicables:

- a) aux entreprises
- b) aux membres des consortiums
- c) à n'importe quel sous-traitant

3.4. Les entreprises candidates devront signer les déclarations sur le respect des Standards Ethiques et devront également signer l'acceptation des Clauses d'Exclusion, ainsi que la déclaration d'accord sur la Politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) (Annexe II).

3.5. Afin d'être reconnus aptes à concourir à l'appel d'offres, les entreprises doivent démontrer qu'elles satisfont à toutes les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'elles sont en possession des moyens financiers suffisants pour exécuter le contrat de façon efficace (Annexe I – Demande de participation).

4. Devises

4.1. Les offres doivent être présentées en Francs CFA (XAF).

5. Typologie des services objet de la fourniture, quantités et lots

L'entreprise candidate pourra présenter une offre (offres séparées par lot). **Chaque entreprise pourra être adjudicataire d'Un (1) ou deux (2) lots.**

5.1 Chaque lot sera identifié séparément dans le contrat et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. L'entreprise candidate devra présenter une offre pour l'entière quantité indiquée pour chaque lot. Les offres correspondant seulement à une partie de la quantité requise ne seront pas prises en considération.

6. Période de Validité

6.1. Les entreprises seront liées par leur propre offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres .

6.2. Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et il sera valable jusqu'à la date de réception définitive des travaux six (6) Mois après la date de réception provisoire (Fin de Travaux).

7. Langue des offres

7.1. Les offres, l'échange de correspondance et les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre l'entreprise et l'Autorité effectuant la commande doivent être écrits en français.

8. Présentation des Offres

8.1. La réception des offres devra avoir lieu avant le terme spécifié dans l'avis d'appel d'offres et à l'article 8.2 du présent formulaire. Les offres doivent comprendre toutes les pièces jointes du formulaire de l'appel d'offre.

Les offres doivent être présentées conformément aux articles qui suivent.

8.1. Votre soumission conformément aux instructions fournies dans le présent dossier d'appel d'offres devra parvenir par courrier électronique sur procurement.rca@coopl.org ou en quatre (4) exemplaires dont un original et trois (3) copies reliés, sous plis fermés et devra être déposée à l'adressées suivantes : **COOPI – Cooperazione Internazionale - Quartier SICA 1, 1er Arrondissement, Rue N. 1.109 – Bangui**, avant l'échéance **du 23/01/2025 à 12.00 Heures (heure de la RCA)**, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre en échange d'un reçu signé par un représentant de COOPI.

La date qui est valable est celle du timbre postal ou celle de la remise à l'expéditeur.

8.2. Toutes les offres, y compris les pièces jointes et les documents appuyant la demande, doivent être envoyées par courrier électronique susmentionné ou présentées dans des enveloppes fermées avec indiqué ce qui suit:

- a) les adresses indiquées ci-dessus;
- b) **le code de référence de la procédure d'appel d'offres:
DAO N°03/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024**
- c) La mention: "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture du concours" dans la langue du formulaire du concours.
- d) le nom de l'entreprise

9. Contenu des offres

Toutes les offres présentées doivent respecter les conditions requises du formulaire de concours et doivent comprendre les pièces jointes suivantes:

9.1 Annexe I: Demande de participation

9.2 Annexe II: Déclaration d'acceptation Clauses d'Exclusion et Respect des standards Étiques et Accord Politique PSEA

9.3 Annexe III: Offre technique et financière

9.4 Annexe IV: Ébauche de contrat **(paraphé sur chaque page pour acceptation)**

Et :

9.5 Une description des garanties offertes.

9.6 Le bilan annuel ou les extraits du bilan des deux années précédentes au moins, là où la publication du bilan est rendue obligatoire par le droit des sociétés du pays où l'opérateur économique est établi.

9.7 Le curriculum vitae avec les indications du diplôme et du titre professionnel de la ou des personnes responsables de la fourniture des services /de l'exécution des travaux ou du garant pour le contrat;

9.8 Déclarations de certification des banques ou preuves de l'assurance contre les risques professionnels;

9.9 Une déclaration du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires concernant le travail/le service/la fourniture couvert par le contrat pendant une période non supérieure aux 3 dernières années fiscales.

9.10 Pour les fournitures de biens et matériaux : description et/ou photographie authentiques et/ou certificats relâchés par des instituts officiels de contrôle de la qualité, ou par des agences de compétence reconnue, attestant la conformité des produits avec les spécifications et les standards en vigueur.

10.Prix

10.1 Les prix des offres seront exprimés en devise Francs CFA (XAF) (voir article 4) et calculés sur la base d'une somme forfaitaire qui comprendra tous les coûts relatifs à l'offre comme suit :

Les prix présentés par les entreprises soumissionnaires comprendront toutes taxes exclues (HT/HD) et les coûts pour la fourniture, transport et mise en œuvre de matériels et matériaux de construction suivant les quantités et les spécifications techniques demandées.

Néanmoins, la taxe IRS à la charge de l'entreprise, équivalente au 3%, sera prélevé de tout paiement effectué dans le cadre de l'exécution du contrat.

Les paiements seront effectués en Quatre (4) tranches :

- **La première tranche de 30%** du montant total du marché, sera payé à la signature du contrat, sur présentation d'un chèque bancaire certifié par l'entreprise, comme garantie de l'avance de démarrage;
- **La deuxième tranche de 30%** de montant total du marché, sera payé au 50% de l'état d'avancement de travaux ;
- **NB : le chèque bancaire certifié sera retiré lorsque les travaux auront atteint 70 % de taux d'avancement .**
- **La troisième tranche de 30%** de montant total du marché sera payé à la réception provisoire (Fin de Travaux) après la levée de toutes les réserves et PVs signés.

- **La quatrième tranche de 10%** de montant total du marché, sera payé à la réception définitive des travaux, Six (6) Mois après la date de réception provisoire, avec la certification formelle d'acceptation de travaux de la part de COOPI.

10.2 L'Autorité effectuant la commande n'acceptera aucune dépense supplémentaire d'aucune nature et d'aucun type en dehors des prix présentés par les entreprises soumissionnaires et calculés selon les indications de l'Art. 10.1 ci-dessus.

11. Informations supplémentaires avant l'échéance de la présentation des offres.

11.1 Le formulaire de l'appel d'offres prévoit la possibilité de demander des informations supplémentaires durant la procédure d'appel d'offres. Si l'Autorité effectuant la commande, soit de sa propre initiative, soit sur demande d'un futur candidat possible, fournit des informations supplémentaires au présent formulaire d'appel d'offres, ces informations devront être communiquées simultanément sous forme écrite à toutes les éventuelles entreprises.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : procurement.rca@coopi.org, ou COOPI – Cooperazione Internazionale - Quartier SICA 1, 1^{er} Arrondissement, Rue N. 1.109 – Bangui (avec mention de la référence de publication indiquée à la page 1) au moins 14 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8.2. L'Autorité effectuant la commande doit répondre aux questions au moins 7 jours calendaires avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront communiqués par écrit aux entreprises soumissionnaires, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de soumission des offres.

11.2 Toute éventuelle entreprise candidate qui cherchera d'organiser des rencontres individuelles avec l'Autorité effectuant la commande ou avec les Donateurs, pendant l'appel d'offres, sera exclue de celui-ci.

12. Modification ou retrait des offres

12.1. Les entreprises candidates peuvent apporter des modifications ou retirer leur propre offre à travers une communication écrite qui devra être présentée avant l'échéance de l'avis définie à l'article 8.2. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Le retrait est sans condition et mettra fin à toute forme de participation à celle-ci.

- 12.2. Toute communication de modification ou de retrait doit être préparée et présentée sous forme écrite conformément à l'article 8. Sur l'enveloppe devra figurer l'inscription « modification » ou « retrait de l'offre ».
- 12.3. Aucune offre ne pourra être retirée pendant l'intervalle de temps compris entre le terme pour la présentation des offres indiqué dans l'article 8.2 et l'échéance de la période de validité de l'offre. Le retrait durant cet intervalle aura comme résultat la perte de l'éventuelle somme déposée comme garantie pour la participation à l'appel d'offres.
- 12.4. Pour le retrait du formulaire de l'appel d'offre, les entreprises soumissionnaires hors RCA sont invitées à adresser une demande par courrier électronique sur procurement.rca@coopio.org. Celles exerçant en République Centrafricaine sont priées d'en retirer copie sur clé à COOPI – Cooperazione Internazionale – Sis au Quartier SICA 1, 1^{er} Arrondissement, Rue N. 1.109 – Quartier Sissongo-Bangui.

13. Ouverture des offres

- 13.1. Les offres seront ouvertes durant une séance à laquelle les entreprises soumissionnaires seront invitées **le 29/01/2025 à 09 heures** – heure de Bangui, à l'adresse suivante : COOPI – Cooperazione Internazionale - Quartier SICA 1, 1^{er} Arrondissement, Rue N. 1.109 – Bangui, par une Commission créée ad hoc. Cette Commission rédigera le procès verbal de la cérémonie d'ouverture qui sera mis à disposition sur demande des intéressés.
- 13.1. A la cérémonie d'ouverture des offres, seront annoncés : le nom des entreprises, les prix des offres, les communications écrites de modification et de retrait des offres, la présence d'éventuelles garanties et toutes les informations que l'Autorité effectuant la commande considérera opportunes.
- 13.2. A l'occasion de l'ouverture, il ne pourra être révélé aucune information concernant l'examen, les explications, les évaluations, les comparaisons entre les entreprises et les indications sur l'attribution du contrat.
- 13.3. Toute tentative d'influencer la Commission d'évaluation pendant le processus d'examen, d'évaluation et de comparaison entre les entreprises afin d'obtenir des informations sur le déroulement des procédures et afin d'influencer la décision finale de l'Autorité effectuant la commande aura pour résultat l'immédiate exclusion de l'entreprise soumissionnaire mise en cause de la compétition.
- 13.4. Toutes les offres reçues après le terme fixé pour la présentation dans l'avis d'appel d'offres seront gardées par l'Autorité effectuant la commande. Les éventuelles garanties jointes pourront être rendues sur demande de l'entreprise. Aucune exception ne pourra être faite en cas de retard dans la remise des offres. Les offres remises en retard seront exclues du concours et ne seront pas prises en considération lors de l'évaluation.

14. Evaluation des offres

14.1 Examen de la conformité administrative des offres:

L'objectif de cette phase est de vérifier la conformité des offres avec les conditions requises spécifiées dans le formulaire d'appel d'offres. Une offre est reconnue conforme quant elle respecte toutes les conditions, procédures et spécifications du formulaire de l'appel sans écart substantiel par rapport à celui-ci.

Les décisions de non-conformité administrative doivent être dûment justifiées dans le procès-verbal de la Commission.

Si une offre ne satisfait pas aux prérequis du formulaire de l'appel d'offre, elle est immédiatement refusée et ne pourra plus être corrigée successivement.

14.2

Evaluation Technique:

Après avoir analysé les offres estimées conformes au niveau administratif, la Commission d'évaluation procédera à l'analyse de la conformité technique de chaque offre.

14.3

Afin de faciliter la phase d'examen, d'évaluation et de comparaison entre les offres, la Commission d'évaluation peut demander à chaque entreprise des informations supplémentaires, y compris le détail analytique des prix. La demande d'éclaircissement et la réponse correspondante devront être écrites et ne pourront comprendre aucun changement de prix ou aucun changement d'une partie fondamentale de l'offre. La décision de non-conformité technique devra être dûment justifiée dans le procès-verbal de la Commission.

14.4

Evaluation financière des offres:

Les taxes et les prix indiqués dans le tableau des quantités doivent correspondre aux conditions indiquées par l'Autorité Commettante dans le formulaire de concours (Annexe III - Modèle d'offre technique et financière). La situation économique et financière de l'entreprise sera évaluée par la Commission d'Evaluation.

14.5

Critères d'assignation:

La commission ne se décidera pas exclusivement sur la base du prix le plus bas, mais attribuera le contrat en fonction de la cohérence et du caractère approprié de l'offre, du prix pratiqué, de la qualité des équipements et matériaux mis à disposition et les temps de d'exécution. L'expérience déjà acquise par le candidat dans l'exécution de contrats similaires pourra être un autre critère de sélection.

14.6

Critères d'attribution des lots non adjugés:

Dans l'hypothèse où des lots n'auraient pas été assignés au terme de ce processus d'appel d'offre pour quelque raison que ce soit, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer ces lots restants aux entreprises déjà retenues et reconnues comme ayant effectué des travaux de construction et de réhabilitation de bonne qualité.

Tableau des Criteres d'Evaluation et Scores relatifs :

Rubriques	Barême	Description		
Méthodologie	8	Méthodologie notée sur 15.		
		Description de la stratégie et de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux : organisation du chantier, mécanisme de contrôle qualité, et la bonne compréhension du dossier d'appel d'offres pour chaque lot		
		• Description de l'organisation de l'entreprise	2 points	<i>Organisation générale de l'entreprise et du chantier.</i>
		• Description de l'organisation du chantier, mécanisme de contrôle qualité	3 points	<i>Description du chantier, des différentes phases d'exécution des travaux, du personnel et du matériels affectés au projet, et de l'approvisionnement</i>

Rubriques	Barème	Description		
		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des mesures environnementales, sociales et sécuritaires 	3 points	<i>Description des mesures prises pour adresser les contraintes ESS</i>
Planning d'exécution	7	Planning d'exécution noté sur 7.		
		Les 7 points sont obtenus si pour chaque lot soumissionné, le planning fourni est cohérent et conforme à la méthodologie et respecte le délai d'exécution envisagé		
		<ul style="list-style-type: none"> • Chronogramme des travaux et approvisionnement 	5 points	<i>Prévision et ordonnancement des tâches, précision des différentes étapes et de l'échéancier d'exécution</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Plan de déploiement du personnel 	2 points	<i>Détermination par étape du personnel pour l'exécution des travaux</i>
Personnel d'encadrement	15	Personnel d'encadrement est noté sur 15 points.		
		Les 15 points sont attribués de la manière suivante : (CV, Copie Diplômes certifiés et expériences professionnelles) :		
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Ingénieur genie civil, Directeur des travaux, avec une expérience minimum de 5 ans 	5 points	<i>5 points pour 5 ans et plus ; 3 pts pour le diplôme et 0.4 pts/année d'expérience</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Technicien Supérieur Genie Civil /par site, chefs de chantier avec une expérience minimum de 5 ans 	6 points	<i>8.5 points si tous les chefs de chantier satisfaisants, 0 si un chef de chantier manque ; retranché 0.6 pts par année d'expérience de moins</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Ingénieur/responsable HSSE (par lot) avec une expérience minimum pertinente et avérée de 5 ans 	4 points	<i>7 points pour 1 ingénieur/responsable HSSE de 5 ans et plus, puis 1 point retranché par année de moins, jusqu'à un minimum de 2 points par ingénieur/responsable HSSE ;</i>
Références techniques	25	Références techniques sont notées sur 25.		
		Seules les références complètes des travaux réalisés au cours des trois dernières années sont prises en compte au vu des PV de réceptions provisoire et/ou définitive ou encore les Attestations de Bonne Exécution (ABE). La liste des références doit comporter les éléments suivants :		
		<ul style="list-style-type: none"> • Nature et Montant des travaux ; • Noms et coordonnées des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'œuvre publics ou de société d'Etat ou d'organisme (reconnus comme hommes de l'Art) ; • Date et délai d'exécution 		

Rubriques	Barême	Description		
		<p>- Un PV de réception, ou une attestation de bonne exécution (ABE) des travaux réalisés il y a moins de 3 ans, avec référence technique de travaux de nature et de complexité similaires (au lot soumissionné) est noté sur 3 points jusqu'à un maximum de 5 PV/ABE, soit 15 points ;</p> <p>- 2 points supplémentaires par PV/ABE avec référence technique de travaux de nature et de complexité similaire (au lot soumissionné) délivré par l'UNICEF ou par une institution du système de Nations Unies/ organisation internationale, jusqu'à un maximum de 5 PV/ABE, soit 10 points ;</p> <p><i>NB : Les PV/ABE pour les particuliers ou personne physique privée ne sont pas acceptés.</i></p>		
Matériels et outils pour travaux de construction de bâtiment	10	Matériels ou outils notés sur 10.		
		Les 10 points sont obtenus si en plus de la liste de matériels ci-dessous, l'entreprise fournit les preuves que ces équipements sont sa propriété ou font l'objet de contrat de location		
		1 camion benne	4 points	<i>Si carte grise fournie au nom de l'entreprise, sinon 1 point accordé</i>
		1 pickup	1 point	<i>Si carte grise fournie au nom de l'entreprise, sinon 0 point accordé</i>
		1 boutonnière	1 point	
		1 aiguille vibrante	1 point	
		Matériel de sécurité EPI	3 points	3 points si les EPIs (Chaussures sécurité, casques, gilets, gants, etc. cadrent avec la méthodologie HSSE ou 0 point le cas échéant.
Présentation du dossier	5	Présentation du dossier notée sur 05 points.		
		Les 05 points sont obtenus selon les détails suivants :		
		Page de garde	1 point	Avec nom, adresses physique, téléphonique et email
		Organisation/intercalaires	2 points	
		Clarté et lisibilité :	2 points	
Total notes Dossier Technique	70			

15. Garantie de prestation

- 15.1. L'entreprise adjudgée sera informée par mail que son offre a été acceptée (Avis d'attribution). Avant la signature du contrat entre l'Autorité effectuant la commande et ladite entreprise, cette dernière devra fournir une preuve formelle ou un certificat (selon le droit en vigueur dans le pays où la société, ou chaque société faisant partie du consortium, est établie) dans lequel il déclare ne pas se trouver dans aucune des situations d'exclusion énumérées dans les déclarations signées (Annexe II du présent formulaire).
- 15.2. Les preuves, les documents ou les déclarations devront toujours faire mention de la date en vigueur ; qui ne devra pas être antérieure de 180 jours par rapport au terme prévu pour la présentation des offres. En outre, ces documents devront être accompagnés d'une déclaration certifiant que les situations décrites dans les documents n'ont pas subi de changement.
- 15.3. Si l'entreprise adjudgée n'apporte pas de telles preuves ou de telles déclarations dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de l'avis d'attribution du contrat ou, si l'entreprise adjudicataire fournit des informations fausses, l'assignation du contrat sera considérée comme non valable. Dans ce cas, l'Autorité effectuant la commande pourra octroyer le contrat à un autre candidat ou annuler la procédure.
- 15.4. Une garantie de bonne exécution des travaux, égale à 10% du montant total du marché, sera retenue et payée à la réception définitive de travaux six (06) Mois après la date de réception provisoire (Fin de Travaux), avec la certification formelle d'acceptation des travaux de la part de COOPI.
- 15.5. Avant la signature du contrat, l'entreprise devra aussi apporter un chèque bancaire certifié qui garantira le paiement de l'avance de démarrage de 30% prévu au moment de la signature du contrat. Ledit chèque sera restitué par le Pouvoir Adjudicateur à l'entreprise au moment du paiement de la troisième tranche de 30% du montant total du marché, à la réception provisoire (Fin de Travaux). La présentation du chèque bancaire est soumise aux règles énoncées à l'article 15.3 ci-dessus.

16. Signature du contrat

16.1

Dans un délai de 24 heures à compter de la réception du contrat signé par l'Autorité effectuant la commande, l'entreprise vainqueur devra signer, dater et réexpédier le contrat à l'Autorité effectuant la commande. Avec la signature du contrat, l'entreprise devient partie contractante et le contrat entre en vigueur.

16.2

Si l'entreprise vainqueur ne signe ni n'envoie le contrat dans un délai de 24 heures à compter de la réception de l'avis d'attribution, l'Autorité effectuant la commande pourra considérer que l'offre est annulée, jouir sans entrave de son droit à garder l'éventuelle somme versée comme garantie de participation, à demander une indemnité ou toute autre mesure prévue dans une telle situation. L'entreprise ne pourra faire valoir aucune revendication devant l'Autorité effectuant la commande.

16.3

la suite de la signature du contrat, le contractant s'engage à fournir les éventuelles¹⁷

informations demandées par l'Autorité passant la commande, par les Bailleurs des fonds ou de tout autre organe extérieur qualifié choisi par les Bailleurs ou par l'Autorité effectuant la commande pour contrôler l'exécution correcte des actions prévues dans le présent contrat. Le contractant favorisera les contrôles sur les lieux jugés nécessaires par les autorités susmentionnées.

17. Clauses Éthiques et d'Exclusion

- 17.1. Toute tentative de la part des entreprises d'obtenir des informations confidentielles, de conclure des accords avec les autres entreprises ou d'influencer la Commission d'évaluation durant la phase d'examen, d'évaluation et de comparaison entre les différentes offres aura pour conséquence l'exclusion du concours et la perte de l'éventuelle somme versée pour la participation.
- 17.2. Un contractant et son personnel ou toute autre société associée ou liée au contractant, aussi bien en qualité de subordonné qu'en qualité de sous-traitant, ne pourra fournir d'autres services, d'autres équipements ou exécuter d'autres travaux, sauf autorisation préalable écrite de l'Autorité passant commande. Cette interdiction est applicable à n'importe quel projet dans lequel, vu la nature du contrat, il pourrait survenir un conflit d'intérêt pour le contractant.
- 17.3. Au moment où une offre se présente, l'entreprise devra déclarer qu'elle ne se trouve dans aucun potentiel conflit d'intérêt et qu'elle n'est, en aucune façon, liée avec les entreprises et les parties engagées dans le projet (Annexe II – Déclarations de la part de l'entreprise). Dans le cas où une telle situation survienne, le contractant devra aviser immédiatement l'Autorité passant commande.
- 17.4. L'entreprise devra agir toujours de façon impartiale et fidèle au code de conduite de sa propre profession. Le contractant devra éviter de relâcher des déclarations publiques concernant les projets ou les services offerts sans une autorisation préalable de l'Autorité effectuant la commande. Le contractant ne devra pas prendre d'engagement qui concernent ou qui intéressent l'Autorité effectuant la commande sans son consentement écrit.
- 17.5. Pour toute la durée du contrat, le contractant et son personnel devront respecter les principes des droits de l'Homme, les coutumes et les habitudes politiques, culturelles et religieuses du pays bénéficiaire.
- 17.6. Pour le contrat relatif au concours, le contractant ne devra pas accepter le paiement d'autres sommes différentes de celles prévues dans l'appel d'offres lui-même. Le contractant et son personnel ne devront exercer aucune activité ou ne devront bénéficier d'aucun avantage incompatible avec les engagements pris envers l'Autorité effectuant la commande.
- 17.7. Le contractant et son personnel ont l'obligation de maintenir le secret professionnel pendant l'entière durée du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et documents rédigés et reçus par le contractant devront rester confidentiels.
- 17.8. Le contrat règlera l'utilisation des rapports et documents rédigés, reçus ou présentés par les parties contractantes durant la période d'exécution du contrat.
- 17.9. Le contractant devra éviter les rapports qui pourraient compromettre sa propre indépendance ou celle de son personnel. Si le contractant perd son indépendance, l'Autorité effectuant la commande a la faculté, en dehors de tout cas de violation spécifique,

de mettre un terme au contrat sans aucune notification et sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement en faveur du contractant.

17.10.

L'Autorité effectuant la commande se réserve le droit de suspendre ou annuler les paiements prévus dans le contrat au cas où des activités illégales seraient découvertes à n'importe quel état d'avancement du contrat de fourniture et si l'Autorité effectuant la Commande n'est pas en mesure de prendre toutes les mesures opportunes pour remédier à la situation. Par « activités illégales », il faut entendre les offres de dessous-de-table, cadeaux, pourboires, faveurs à personnes, comme moyen de persuasion ou compensation pour certaines prestations ou pour se retirer de certaines actions liées à l'assignation du contrat ou à la réalisation du contrat déjà signé avec l'Autorité passant la commande.

17.11.

Toutes les offres seront refusées et les contrats annulés dans le cas où il apparaîtrait que l'assignation ou l'exécution du contrat ont comporté des coûts administratifs extravagants.

17.12.

Par « coûts administratifs extravagants » il faut entendre des commissions non mentionnées dans le contrat ou ne provenant pas d'un contrat correctement stipulé et lié au contrat principal, commissions payées en échange de services ni effectifs ni légaux, commissions versées dans un pays considéré être un paradis fiscal, commissions payées à un destinataire non identifié clairement ou commissions payées à des sociétés qui sont en fait des sociétés de couverture.

17.13.

Le contractant devra fournir à l'Autorité effectuant la commande tous les documents qui régissent l'exécution du contrat. L'Autorité passant commande pourra effectuer n'importe quel contrôle sur les documents ou sur place pour trouver les preuves de coûts administratifs extravagants.

17.14.

Lors de la présentation de sa candidature ou de son offre, l'entreprise devra déclarer son propre engagement à ne pas employer de main d'œuvre infantile, à respecter les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail (Annexe II). L'Autorité effectuant commande pourra exercer n'importe quel contrôle sur les documents ou sur place pour vérifier l'application des principes mentionnés.

18. Annulation des procédures d'appel d'offres

18.1. Dans le cas où l'appel d'offre est annulé, les entreprises seront informées par l'Autorité effectuant la commande. Si l'annulation de l'appel a lieu avant l'ouverture des enveloppes, celles-ci seront réexpédiées fermées à l'expéditeur.

L'annulation peut avoir lieu si:

- La procédure pour l'appel d'offres n'a pas eu de résultat positif, c'est-à-dire qu'il n'a pas été reçu d'offre qualitativement ou financièrement valide ou qu'il n'a été reçu aucune réponse;
- Les paramètres techniques et économiques du projet ont été profondément altérés;
- Des circonstances exceptionnelles ou des circonstances de force majeure ont rendu impossible la réalisation du projet;
- Toutes les offres conformes techniquement dépassent les ressources financières;

- Il y a eu des irrégularités dans la procédure qui ont empêché une compétition correcte.

En aucun cas, l'Autorité effectuant la commande ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit (en particulier des dommages pour la perte de profit) liée à l'annulation du concours, même si l'Autorité effectuant la commande a été avertie de la possibilité de dommages.

La publication de l'avis d'appel d'offres n'oblige pas l'Autorité effectuant la commande à réaliser le projet.

B. PIECES JOINTES

Annexe I: Demande de participation

Annexe II: Déclarations du candidat

- Déclaration d'Acceptation des Clauses d'Exclusion
- Respect des Standards Éthiques
- Déclaration d'Accord Politique (PSEA)

Annexe III: Modèle d'offre Technique/Financière

Annexe IV : Planning des Taches prévues

Annexe V: Ébauche du contrat

Annexe I

Demande de participation

Demande de participation

Avis d'appel d'offres: DAO N°3/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024

Titre du contrat: Exécution de travaux de construction et réhabilitation (fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux de construction) des Hangars Scolaires Améliorés et de construction des latrines de :

1. BAMBARI :

Nouvelles constructions

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Pladama - Kopia	Ouabe	18 km
Mandaba	Ouabe	25 km
Abahoutou	Ouabe	22 km
Chimbolo	Elevage	25 km
Digui	Alindao	40 km
Biade	Ippy	20 km
Kapou	Ippy	40 km
Goubali	Ippy	56 km
Tagbara	Ippy	70 km
Togo	Bakala	20 km
Batangangou	Grimari	25 km
Gbate	Sibut	145 km
Kobadja	Sibut	136 km
CES Kouango	Kouango	120 km
Kidjigra	Bangui	3 km
Tazoude	Aviation	25 km

Réhabilitations

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Centre 1 Kouango	Kouango	120 km
Centre 2 Kouango	Kouango	120 km
Batobadja	Alindao	30 km
Bokolobo	Alindao	60 km
Yangouya	Alindao	45 km
Galabourouma	Goya	71 km
Boyo	Boyo	120 km
Mourouba	Mbre	93 km
Lycée mixte de Bambari	Centre ville	Centre ville

Chaque nouvelle construction de hangar scolaire amélioré correspond à la construction de 3 blocs de latrines dont un bloc de latrine de deux cabines pour les filles, un bloc de latrine de deux cabines pour les garçons et un bloc de latrine d'une cabine pour les enseignants et directeurs.

2. ALINDAO :

Réhabilitations

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Lycée mixte de Kembe	Kembe	110 km
Ecole de Kongbo	Kongbo	40 km
Ecole de Tchiangbiadi	Ndourou Koli	15 km
Ecole de Tambia	Bambari	40 km
Ecole de Ngouli	Bambari	13 m

23

3. BRIA :

Nouvelles constructions

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Ecole Batago	Centre ville	2 km
Ecole Piya	Centre ville	1 km
Ecole Katekondji	Centre ville	2 km

Réhabilitations

Site / Ecole	Axe	Kilométrage
Ecole Dounia	Centre ville	0 km
Ecole Piango	Centre ville	0 km
Lycée de Bria	Centre ville	0 km

Chaque nouvelle construction de hangar scolaire amélioré correspond à la construction de 3 blocs de latrines dont un bloc de latrine de deux cabines pour les filles, un bloc de latrine de deux cabines pour les garçons et un bloc de latrine d'une cabine pour les enseignants et directeurs.

Lieux de livraison : Les sites et écoles susmentionnés des sous-préfectures de Bambari, Alindao et Bria.

Le marché en objet est subdivisé selon les lots suivants :

BAMBARI :

Lot 1 : Axes OUABE et ALINDAO (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Pladama – Kopia: PK18 (Axe Ouabe)
- Ecole Mandaba: PK22 (Axe (Ouabe)
- Ecole Abahoutou: PK25 (Axe Ouabe)
- Ecole Digui : PK40 (Axe Alindao)

Lot 2 : Axes BANGUI, AVIATION, GRIMARI et BAKALA (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Kidjigra: PK3 (Axe Bangui)
- Ecole Tazoude: PK25 (Axe Aviation)
- Ecole Batangangou: PK25 (Axe Grimari)
- Ecole Togo: PK20 (Axe Bakala)

Lot 3 : Axe IPPY (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Biade: PK20
- Ecole Kapou: PK40
- Ecole Goubali: PK56
- CEG Tagbara: PK70

Lot 4 : Axes SIBUT, KOUANGO et ELEVAGE (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Gbate: PK145 (Axe Sibus)
- CEG Kobadja: PK136 (Axe Sibus)
- CES Kouango: PK120 (Axe Kouango)
- Ecole Chimbolo: PK25 (Axe Elevage)

Lot 5 : Axes KOUANGO, GOYA et CENTRE-VILLE (Réhabilitations)

- Ecole Centre 1 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Centre 2 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Galabourouma PK 71 (Axe Goya)
- Lycée mixte de Bambari (Centre Ville Bambari)

Lot 6 : Axes ALINDAO, BOYO et BAKALA (Rehabilitations)

- Ecole BATOBADJA PK 30 (Axe Alindao)
- Ecole BOYO PK 120 (Axe Boyo)
- Ecole MOUROUBA PK 93 (Axe Bakala)
- Ecole BOKOLOBO PK 60 (Axe Alindao)
- Ecole YANGOUYA PK 45 (Axe Alindao)

ALINDAO:

Lot 7 : Axes KEMBE (Réhabilitations)

- LYCEE MIXTE DE KEMBE (Centre Ville Kembe)
- Ecole KONGBO (Centre Ville Kongbo)

Lot 8 : Axes BAMBARI et NDOUROUKOLI (Réhabilitations)

- Ecole TCHIANGBIADI PK 15 (Axe Ndouroukoli)
- Ecole TAMBIA PK 40 (Axe Bambari)
- Ecole NGOULI PK 13 (Axe Bambari)

BRIA:

Lot 9 : CENTRE – VILLE (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Batago – PK2
- Ecole Piya: PK1
- Ecole Katekondji: PK2

Lot 10 : CENTRE – VILLE (Réhabilitations)

- Lycée de Bria
- Ecole DOUNIA
- Ecole PIANGO

Une **copie originale signée** de la demande de participation doit être remise (une pour chaque lot, si l'offre d'appel est divisée en plusieurs lots). La demande de participation doit inclure une déclaration, rédigée sur un formulaire spécial en annexe, signé par chaque personne juridiquement engagée, ou leur représentant. **Tous les renseignements présents sur le présent formulaire doivent concerner la/les personne/s juridique/s qui remplissent la demande de participation.**

Les documentations ultérieures (brochures, lettres, etc.) envoyées avec la demande de participation ne seront pas prises en compte. Les demandes de participations envoyées par un consortium (groupe permanent, formé légalement ou groupe constitué de façon informelle pour une procédure d'appel d'offres particulière) devront suivre les instructions applicables au leader du consortium et à ses partenaires.

1 Présenté par (identité du candidat)

	Nom (s)de la (des) personnes légale(s) effectuant la demande	Nationalité+
Leader*		
Partenaire 2*		
Etc...*		

*ajouter ou enlever des lignes pour les partenaires du consortium. Rappel: **un sous-traitant n'est pas considéré comme partie du consortium aux fins du présent formulaire** . Si ce formulaire est présenté par une personne juridique unique, le nom de la personne juridique doit être inscrit dans le champ "leader" (et toutes les autres lignes doivent être annulées). Tout changement de l'identité du leader et/ou des partenaires du consortium, qui ne consiste pas en une réforme des structures légales des personnes juridiques impliquées, qui s'est produit entre la date limite pour la réception des demandes indiquée dans l'avis de concours et l'assignation du contrat, aura comme conséquence l'exclusion du candidat de l'appel d'offres.

+ Pays dans lequel la personne juridique est enregistrée.

2 CONTACT DE REFERENCE (pour cette demande)

Nom	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
e-mail	

3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Compléter le tableau suivant avec les données financières* relatives aux comptes annuels et aux dernières estimations effectuées. Si les comptes annuels de l'année présente ou de l'année à peine écoulée ne sont pas encore disponibles, fournir les dernières estimations, en les indiquant en italique. Les chiffres de chaque colonne doivent être calculés sur la même base pour permettre une comparaison directe, année par année (ou fournir une explication dans une note au-dessous du tableau si la base a été changée).

Données financières (en euros)	Avant-dernière année	Année écoulée	Année actuelle	Année suivante	Moyenne α	
Recettes annuelles ^{β} à l'exception du contrat présent						
Patrimoine net						
Dettes au 31/12						
Créances au 31/12						
Résultat de l'exercice						

* Si l'application est présentée par un consortium, les données du tableau devront consister en la somme des données des tableaux correspondants présents dans les déclarations fournies par les partenaires du consortium – voir 7ième point de ce formulaire.

α Les montants inscrits dans la colonne "moyenne" doivent correspondre à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les précédentes colonnes de la même ligne.

β Se référer à l'International Accounting Standards pour les définitions et les informations demandées (de grandes parties de ce document sont insérées dans le formulaire pour la déclaration annexé à la demande).

4 RESSOURCES HUMAINES

Fournir les statistiques* suivantes sur le personnel pour l'année actuelle et pour les deux années précédentes.

Tableau 1

Main d'oeuvre moyenne	Avant-dernière année		Année écoulée		Année en cours	
	Global	Total pour le secteur concerné par le contrat présent ^ε	Global	Total pour le secteur concerné par le contrat présent ^ε	Global	Total pour le secteur concerné par le contrat présent ^ε
Personnel permanent ^φ						
Personnel- autre						
Total						
Pourcentage du personnel permanent (%)						

Personnel-clé pour chaque lot intéressé

L'entreprise soumissionnaire doit établir qu'elle disposera du personnel-clé de qualification convenable (et en nombre suffisant) décrit dans le tableau ci-après, qui est nécessaire pour exécuter le marché. Elle doit fournir les détails concernant le personnel qu'il prévoit affecter aux travaux et services, y compris leur formation académique et leur expérience professionnelle.

L'entreprise soumissionnaire remplira les formulaires prévus ainsi le l'Entrepreneur devra obtenir l'accord du maître d'ouvrage avant de remplacer le personnel clé pour chaque lot de travaux intéressé :

Tableau 2

N°	Position/spécialité	Formation académique pertinentes	Expérience pertinente minimale
1	Un (01) Conducteur de travaux	Ingenieur en Génie civil de Batiment et travaux public de niveau bac+3 au moins	Au moins cinq (05) années d'expériences dont au moins trois (3) dernières années dans des postes similaires liés à des travaux de construction et/ou rehabilitation

2	Un chef de chantier par site de travaux	Technicien titulaires d'au moins CAP section bâtiment ou plus	Cinq années d'expériences et avoir déjà exécuté au moins trois (3) travaux similaires
3	Un (01) Responsable hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Technicien en salubrité d'environnement ou un équivalent, un sociologue ou un équivalent de niveau bac +3 minimum	Trois (03) années d'expériences minimum et avoir déjà exécuté au moins une (01) action d'accompagnement social similaire

Tableau 3

5 PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX PAR POSTES

Le soumissionnaire indiquera sur cette feuille les détails du programme d'exécution des travaux proposé, c'est-à-dire des activités principales conformément au délai d'exécution qu'il a lui-même proposé ou qui a été imposé par le Maître d'Ouvrage. Il y a lieu de tenir compte des conditions météorologiques. L'utilisation d'un chronogramme est souhaitable.

Le soumissionnaire peut utiliser autant de feuilles que nécessaire.

1.1.a.1 N°	Description	Durée	Date de début	Date de fin	Chronogramme à barres
					Semaine 1 – semaine 2 -
1					
2					
3.					

Tableau 4

6 EXPERIENCE

<p>1 Années d'expérience dans la prestation de services similaires à l'objet du contrat (dans les trois dernières années)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du partenaire et du contrat de référence - Brève description des tâches effectuées et lieu 	
--	--

<p>2 Collaborations avec des Organisations Internationales et des ONG (dans les dernières trois années)</p> <ul style="list-style-type: none">- Nom du partenaire et du contact de référence - Brève description des tâches effectuées et lieu	
--	--

6 DECLARATION

Je soussigné, signataire autorisé par le candidat mentionné ci-dessus, (y compris tous les partenaires du consortium s'il existe), déclare avoir étudié l'avis d'appel d'offres.

Nous acceptons d'être exclus du dit appel dans le cas où nous proposerions des experts qui auraient été impliqués dans la préparation du présent projet ou si nous assumions de tels experts en qualité de consultant pour la préparation de notre offre; en outre, nous acceptons d'être soumis à exclusion d'autres procédures d'appel d'offres et de contrats financés par COOPI.

Nous déclarons savoir que, dans le cas d'un consortium, la composition de celui-ci ne pourra pas être modifiée au cours la procédure d'appel d'offres. Nous sommes conscients du fait que les partenaires du consortium seront tenus responsables solidairement envers l'Autorité effectuant la commande quant à la participation au présent appel et quant à n'importe quel contrat qui en découle.

La présente offre est valide pour une période de 90 jours à partir de la date limite de présentation de la demande de participation, c'est-à-dire jusqu'au 18/04/2025.

Nous déclarons avoir étudié et accepté sans exclusion tous les articles contenus dans le présent document "formulaire d'appel d'offre" relatif au concours **DAO N. 3/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024**

Notre offre, en accord avec ce qui a été établi dans les termes de l'appel d'offre, est relative à:

- Lot 1
-
-

et comme il est spécifié en détail dans les pièces jointes techniques annexées à la présente.

Pièces jointes

-

Nom et fonction	
Signature	
Date	

Signé par le responsable:

Cachet

Annexe II

Déclarations des Candidats

- Déclaration Acceptation des Clauses d'exclusion
- Respect des Standards Éthiques
- Déclaration d'Accord Politique (PSEA)
- Hygiène, Sécurité et Protection de L'Environnement (HES)

Déclaration d'acceptation des Clauses d'Exclusion

Le formulaire doit être rempli et signé par le candidat (y compris chaque partenaire du consortium).

Je soussigné:

Responsable de l'entreprise/société

Située rue n.

Ville Pays

Tel/fax e-mail

connais les lois applicables en matière de fausses déclarations, et déclare, pour ma part et pour l'entreprise que je représente, que:

1. Nous avons examiné et accepté, dans son entier, le contenu du dossier d'appel au concours n° (.....) du (.././..). Par la présente nous acceptons intégralement tous ses articles, sans aucune réserve ni restriction:
2. la présentation de cette demande de participation est réalisée en nos pleins pouvoirs et (comme membres du consortium dirigé par – nom du leader/lui-même)* pour cette offre(Lot No). Nous confirmons ne pas participer au même concours selon d'autres modalités. (Nous confirmons, en tant que partenaires du consortium, que tous les partenaires sont responsables devant la loi de l'exécution du contrat, que le leader est autorisé à s'engager et à prendre des instructions pour/dans l'intérêt de chaque partenaire, que l'exécution du contrat, y compris le versement des paiements, relève de la responsabilité du leader et que tous les partenaires du consortium/joint venture ont l'obligation de rester dans le consortium/joint venture pendant toute la période d'exécution du contrat)
3. Nous ne rentrons dans aucune des situations causes d'exclusion énoncées à l'Article 17 des instructions pour les candidats. Dans le cas où notre offre serait acceptée, nous nous engageons à fournir les documents relatifs nécessaires, selon la loi du pays où le consortium est constitué, qui attestent de l'absence de situation d'exclusion dont traite l'Article 17. La date de ces documents remontera à avant les 180 jours précédents la date limite pour la présentation des offres, et, en outre, nous fournissons une déclaration jurée que notre situation n'a pas changé pendant la période entre cette certification et la date de ce jour.
4. Nous savons que, dans le cas où une telle preuve n'est pas apportée dans un délai de

15 jours ouvrables à compter de la réception de la communication de l'assignation du contrat ou dans le cas où l'information fournie se révèle fautive, l'éventuelle assignation du contrat sera considérée comme nulle.

5. Nous déclarons en outre que, en accord avec les clauses éthiques, nous n'avons aucun potentiel conflit d'intérêt ni aucune relation avec les autres candidats ou autre partie dans la procédure d'appel d'offres au moment de la présentation de la demande de participation.
6. Nous déclarons en outre, ne nous trouver dans aucune des situations d'exclusion et nous déclarons accepter notre immédiate élimination de la procédure d'adjudication si nous nous trouvons dans une des situations suivantes:
 - a. être en faillite, avoir ses propres biens sous séquestres du tribunal, être en procès contre ses créanciers, avoir ses activités commerciales suspendues, être l'objet de procédures judiciaires liées à de telles situations.
 - b. Avoir été déclaré coupable d'un délit concernant la conduite professionnelle.
 - c. Avoir été condamné pour de graves négligences professionnelles.
 - d. Ne pas avoir pleinement respecté les obligations relatives au paiement des contributions sociales ou des autres taxes prévues par la loi applicable dans le pays de la fourniture.
 - e. Avoir été condamné pour fraude, corruption, implication dans des organisations criminelles.
 - f. Avoir violé les conditions et les obligations contractuelles lors de précédentes procédures d'acquisition.
7. Nous nous engageons à informer immédiatement, à n'importe quelle phase de l'implémentation du contrat, l'Autorité effectuant la commande en cas de changement d'une des circonstances mentionnées. En outre nous reconnaissons pleinement et acceptons que la présentation d'informations incomplètes ou peu soignées pourrait avoir comme conséquence l'exclusion du présent contrat et d'autres contrats financés par COOPI.
8. Nous prenons note de la faculté de l'Autorité effectuant la commande d'annuler le présent appel d'offres et/ou de procéder à l'attribution d'une seule partie du contrat ou des lots. Si tel est le cas, nous n'encourons aucune responsabilité.

Nom et prénom: (.....)

Dument autorisé à signer l'acte présent en faveur de:

(.....)

Lieu et date: (.....)

Cachet de l'entreprise/société:

Déclaration de respect des standards éthiques

Je soussigné:

Responsable de l'entreprise/société

Située rue n.

Ville..... Pays

Tel/fax e-mail

déclare que la société que j'administre n'a pas été condamnée ni n'est actuellement mise en examen pour les activités illicites suivantes:

- production et commercialisation d'armes;
- activités qui produisent un grave impact négatif sur les personnes ou sur l'environnement;
- exploitation du travail des mineurs;
- violation des droits de la personne;
- violation des droits des travailleuses et des travailleurs;
- expérimentations scientifiques sur des sujets fragiles ou non protégés, humains ou sur des animaux;
- exclusion/marginalisation des minorités ou de catégories entières de la population;
- rapport de complicité directe avec des régimes qui, de façon notoire, ne respectent pas les droits de l'Homme et/ou qui sont responsables d'une grave destruction de l'environnement;
- pornographie, commerce du sexe et pédophilie;
- jeux de hasard.

Je déclare en outre être à connaissance que dans le cas où cette déclaration résulterait fausse, COOPI aura la faculté de résilier, sans aucun préavis et unilatéralement, le contrat stipulé avec mon entreprise/société/organisation.

Lu et approuvé,

Lieu et date

Signature (et cachet)



Déclaration d'accord Sur la politique de la Prévention des Abus et Exploitation Sexuelle (PAES) de COOPI Pour les partenaires

Nom de l'entité.....

Reconnaît avoir reçu et lu un exemplaire de la Politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) de COOPI ;

1. Convient que toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels violent les normes et Standards internationalement reconnus et les principes sur lesquels se fonde l'action Humanitaire ;

2. Accepte et s'engage à prévenir activement les actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par son personnel et ses associés, et à répondre aux actes d'exploitation et d'abus sexuels perpétrés contre les bénéficiaires ou d'autres membres de la communauté, conformément à la politique de COOPI en matière de PSEA ;

3. S'assurer qu'aucun personnel recruté, employé ou engagé dans des projets réalisés en partenariat ou avec le soutien de COOPI n'a jamais été impliqué dans une forme quelconque d'exploitation et d'abus sexuels ;

4. S'assurer que tout le personnel engagé, employé ou engagé dans des projets réalisés en partenariat ou avec le soutien de COOPI, participe aux cours de formation sur le contenu de la politique PSEA et les normes de conduite connexes organisés par COOPI ;

5. Est pleinement conscient qu'il est responsable de la suspension ou de l'annulation de l'accord de partenariat ou de l'accord auxiliaire avec COOPI si l'un de ses employés et associés est jugé en violation des normes de conduite de la politique PSEA de COOPI.

Lieu, Date : _____

Nom : _____

Nom : _____

Position : _____

Position : _____

Pour (nom de l'entité) : _____

Pour COOPI : _____

Signature : _____

Signature : _____

Déclaration sur la Politique Hygiène, Sécurité et Protection de L'Environnement (HES)

L'Entrepreneur sera responsable de la sécurité de toutes les activités sur le site, et pour prendre soin de l'hygiène et de la sécurité de toutes les personnes autorisées à être sur le site des Travaux ou tout autre endroit où les travaux sont exécutés.

L'Entrepreneur doit appliquer toutes les règles et les lois relatives à la l'hygiène et la sécurité

Protection de l'Environnement

- a) L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour : protéger l'environnement (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du site) ; et
- b) Limiter les dommages et les nuisances aux personnes et aux biens de la population, des bruits et d'autres résultats des opérations et/ou activités de l'Entrepreneur.

En cas de dommages à l'environnement, aux biens et/ou de nuisances pour les personnes, sur ou en dehors du site à la suite des opérations de l'Entrepreneur, l'Entrepreneur doit convenir avec le Chef de Projet des mesures et des délais appropriés pour remédier, dans la mesure du possible, à l'environnement endommagé pour la remise en son état antérieur. L'Entrepreneur doit mettre en œuvre ces mesures à ses frais et à la satisfaction du Chef de Projet.

Lieu, Date : _____

Nom : _____

Nom :

Position : _____

Position :

Pour (nom de l'entité) : _____
: _____

Pour COOPI

Signature : _____

Signature :

Annexe III

Modèle d'offre technique et financière

Modèle d'offre technique et financière

PUBLICATION NUMERO: DAO N°03/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024

NOM DE L'ENTREPRISE : (.....)

Les prix des offres seront exprimés en devise Francs CFA (XAF) et calculés sur la base d'une somme forfaitaire qui comprendra tous les couts relatifs à l'offre.

Les prix présentés par les entreprises soumissionnaires comprendront toutes taxes exclues (HT/HD) et les coûts pour la fourniture, transport et mise en œuvre de matériel et matériaux de construction suivant les quantités et les spécifications techniques demandées.

Néanmoins, la taxe IRS à la charge de l'Entreprise, équivalente au 3%, sera écourtée de tout paiement effectué dans le cadre de l'exécution du contrat.

Lieux de livraison : les écoles et sites retenus pour chaque construction et réhabilitation de hangar amélioré et de construction de blocs de latrines.

L'entreprise soumissionnaire remplira le bordereau des prix unitaires en indiquant ses prix en lettres et en chiffres. En cas de divergence, le montant en lettres fera foi.

Cadre du Devis Estimatif Nouvelle Construction Hangar

HANGAR DE 3 SALLES DE CLASSE + BUREAU DU DIRECTEUR ET UN MAGASIN

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U FCFA	MANTANT FCFA
1	Travaux préparatoires				
1.1	Installation du chantier	Fft	1,00		
1.2	Débroussaillage, préparation du terrain	m ²	600,69		
1.3	Implantation du bâtiment	Fft	1,00		
	SOUS-TOTAL 1				
2	Terrassement et aménagements extérieurs				
2.1	Décapage de la terre végétale sur 20 cm d'épaisseur	m ³	44,923		
2.2	Fouille en tranchée pour fondations	m ³	17,803		
2.3	Aménagements des surfaces extérieures en latérite (3m)	m ²	282,240		
2.4	Traitement des sols contre les termites	FF	1,00		
	SOUS-TOTAL 2				
3	Gros-œuvre				
3.1	Fondations - Soubassement - Chainage				
3.1.1	Béton de propreté Ep. 5cm dosé à 150 kg/m3	m ³	1,978		
3.1.2	Maçonnerie de fondation en moellons hourdé au mortier de ciment dosé à 250kg/m3	m ³	29,673		
3.1.3	Mur de fondation de l'estrade en maçonnerie d'agglomération plein de 20x20x40 cm hourdé au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétions	m ²	17,250		
3.1.4	Béton armé pour poteaux d'amorce et chainage bas dosé à 350kg/m3	m ³	8,681		
3.1.5	Fourniture et pose de cornière métallique de 40x40x5 mm au seuil de porte y compris toutes sujétions.	ml	5,000		
3.2	Remblais				
3.2.1	Remblais en latérite compactée	m ³	76,513		
3.2.2	Hérisson de pierres sous dallage	m ³	43,722		

3.2.3	Feuille polyéthylène	m ²	218,611		
3.2.4	Dallage sur hérisson en béton dosé à 300 kg/m ³ - Ep. 100 mm y compris chape lisse au sol	m ³	21,861		
3.2.5	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m ³ y compris toutes sujétion de finition.	m ³	1,852		
3.2.6	Joints de construction pour sol	ml	48,710		
3.3	Maçonnerie				
3.3.1	Maçonnerie d'élévation en briques cuites de 140x100x280	m ²	188,470		
3.3.2	Maçonnerie des claustras a trou carré	m ²	1,000		
3.4	Béton armé				
3.4.1	Béton armé pour poteaux, chaînage au dessus de mur d'allège et chaînage haut dosé à 350 kg/m ³	m ³	19,664		
3.5	Enduits				
3.5.1	Enduit interieur et extérieur au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m ³	m ²	453,800		
3.5.2	Enduits intérieurs au mortier dosé 300 kg/m ³ pour tableau	m ²	17,550		
	SOUS - TOTAL 3				
4	Charpente - Couverture				
4.1	Charpente				
4.1.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m ³	0,985		
4.1.2	Fourniture et pose de lisse sur pignon en basting de section 8x16 y compris toutes sujétions	m ³	0,408		
4.1.3	Fourniture et pose de pannes en basting de section 8x16 cm y compris toutes sujétions	m ³	3,946		
4.1.4	Fourniture et pose de planche de rive en bois de section 3x30 cm y compris toutes sujétions	ml	80,000		
4.2	Couverture				
4.2.1	Couverture en tôle aluminium Ep. 6/10è	m ²	281,470		
4.2.2	Faîtière en aluminium Ep. 5/10è	ml	30,830		
	SOUS - TOTAL 4				

5	Menuiserie				
5.1	Menuiserie en bois				
5.1.1	Fourniture et pose de bloc de porte extérieure pour le magasin à 1 battant 100x220 cm en bois dur comprenant cadre de section 7x15, battant avec barres transversales et diagonales, 3 paumelles, 2 portes cadenas et toutes autres sujétions	U	1,00		
5.1.2	Fourniture et pose de bloc de porte extérieure pour le bureau à 1 battant 122x268 cm en bois dur comprenant cadre de section 7x15, battant en lames assemblées en feuillure et languette avec barres transversales et diagonales, 3 paumelles, 2 portes cadenas et toutes autres sujétions	U	1,00		
5.1.3	Fenetre en bois dur a deux battants y compris imposte en lame de bois de dimensions 150x168	U	1,00		
5.1.4	Fourniture et pose de bloc de portes extérieurs de dimension 120x100 au meme niveau du mur d'allege pour les salles de classe en Metallique assemblé en tube carrés comprenant cadre avec des cornieres, 2 paumelles 1 porte cadena et toutes autres sujétions	U	3,00		
	SOUS - TOTAL 5				
6	Peinture				
6.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit interieur et extérieur y compris toutes sujétions	m ²	497,35		
6.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m ²	22,08		
6.3	Fourniture et application d'ardoisine sur tableau y compris toutes sujétions	m ²	17,55		
	SOUS - TOTAL 6				
	TOTAL GENERAL HT				

CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A DEUX CABINES POUR FILLES

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U FCFA	MANTANT FCFA
1	TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT EXTERIEURS				
1.1	Debroussaillage, nivellement et preparation du terrain	m2	60,69		
1.2	Fouille pour fosse latrine	m3	15		
1.3	Amenagement des surfaces exterieures en laterite	m2	35,58		
	SOUS -TOTAL 1				
2	GROS ŒUVRE				
2.1	Fondation-Soubassement -Chainage				
2.1.1	Beton de proprieete dosé a 150 kg/m3	m3	0,101		
2.1.2	Maçonnerie de fondation en agglomérés pleines de 20x20x40 pour fosse latrine	m2	35		
2.2	Sol				
2.2.2	Hérisson de pierres sous dallage	m3	0,98		
2.3.1	Maçonnerie d'élévation en brique cuites de 140x100x280	m2	48		
2.3.2	Maçonnerie de claustras type boite a lettres	m2	2,5		
2.3.3	Béton armé pour linteau, chainage haut	m3	0,68		
2.3.4	Béton armé pour plancher	m3	3,27		
2.3.5	Enduit exterieur et interieur au mortier dosé a 350 kg/m3	m2	40		
2.3.6	Regard en beton de dimension 400x400 pour vidange	U	2		
2.3.7	Cuvette de WC à la turque en béton moulé	U	2		
2.3.8	Tuyau d'aération en PVC de 75 mm de diametre	ml	2		
	SOUS-TOTAL 2				
3	CHARPENTE-COUVERTURE				
3.1	Charpente en bois				
3.1.2	Bois de section 8/8 pour pannes	m3	0,1		
	Bois de sectin 3/18 pour planche de rive	ml	15		
3.2	Couverture				
3.2.1	Couverture en toles aluminium épaisseur 6/10e	m2	11,5		
3.2.2	Grillage anti mouche	m2	0,3		
	SOUS TOTAL 3				
4	MENUISERIE- QUINCAILLERIE-FERRONNERIE				
4.1	Feronnérie				
4.1.2	Porte metallique a un battant dimension 70x220	U	2		
	SOUS -TOTAL 4				
5	PEINTURE				
5.1	Peinture vinylique sur enduit exterieur	m2	40		

5.2	Peinture anti rouille sur porte métallique	m2	6,5		
5.3	Peinture glycerophtalique sur planche de rive	m2	5,2		
	SOUS- TOTAL 5				
6	DISPOSITIF DE LAVE MAIN				
6.1	Travaux de construction d'un lave main	FF	1		
	SOUS-TOTAL 6				
7	DIVERS				
7.1	Inscription garçon et filles sur un pan de mur	FF	1		
	SOUS-TOTAL 7				
	TOTAL LATRINE AVEC LAVE MAIN				

CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A DEUX CABINES POUR GARCONS

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U FCFA	MANTANT FCFA
1	TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT EXTERIEURS				
1.1	Debroussaillage, nivellement et preparation du terrain	m2	60,69		
1.2	Fouille pour fosse latrine	m3	15		
1.3	Amenagement des surfaces exterieures en laterite	m2	35,58		
	SOUS -TOTAL 1				
2	GROS ŒUVRE				
2.1	Fondation-Soubassement -Chainage				
2.1.1	Beton de propriete dosé a 150 kg/m3	m3	0,101		
2.1.2	Maçonnerie de fondation en agglomérés pleines de 20x20x40 pour fosse latrine	m2	35		
2.2	Sol				
2.2.2	Hérisson de pierres sous dallage	m3	0,98		
2.3.1	Maçonnerie d'élévation en brique cuites de 140x100x280	m2	48		
2.3.2	Maçonnerie de claustras type boite a lettres	m2	2,5		
2.3.3	Béton armé pour linteau, chainage haut	m3	0,68		
2.3.4	Béton armé pour plancher	m3	3,27		
2.3.5	Enduit exterieur et interieur au mortier dosé a 350 kg/m3	m2	40		
2.3.6	Regard en beton de dimension 400x400 pour vidange	U	2		
2.3.7	Cuvette de WC à la turque en béton moulé	U	2		
2.3.8	Tuyau d'aération en PVC de 75 mm de diametre	ml	2		
	SOUS-TOTAL 2				
3	CHARPENTE-COUVERTURE				
3.1	Charpente en bois				

3.1.2	Bois de section 8/8 pour pannes	m3	0,1		
	Bois de sectin 3/18 pour planche de rive	ml	15		
3.2	Couverture				
3.2.1	Couverture en toles aluminium épaisseur 6/10e	m2	11,5		
3.2.2	Grillage anti mouche	m2	0,3		
	SOUS TOTAL 3				
4	MENUISERIE- QUINCAILLERIE-FERRONNERIE				
4.1	Feronnérie				
4.1.2	Porte metallique a un battant dimension 70x220	U	2		
	SOUS -TOTAL 4				
5	PEINTURE				
5.1	Peinture vinylique sur enduit exterieur	m2	40		
5.2	Peinture anti rouille sur porte métallique	m2	6,5		
5.3	Peinture glycerophtalique sur planche de rive	m2	5,2		
	SOUS- TOTAL 5				
6	DISPOSITIF DE LAVE MAIN				
6.1	Travaux de construction d'un lave main	FF	1		
	SOUS-TOTAL 6				
7	DIVERS				
7.1	Inscription garçon et filles sur un pan de mur	FF	1		
	SOUS-TOTAL 7				
	TOTAL LATRINE AVEC LAVE MAIN				

CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINE A UNE CABINE POUR ENSEIGNANTS ET DIRECTEURS

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	QTE	P.U FCFA	MANTANT FCFA
1	TERRASSEMENT ET AMENAGEMENT EXTERIEURS				
1.1	Debroussaillage, nivellement et preparation du terrain	m2	40		
1.2	Fouille pour fosse latrine	m3	8		
1.3	Amenagement des surfaces exterieures en laterite	m2	18,23		
	SOUS -TOTAL 1				
2	GROS ŒUVRE				
2.1	Fondation-Soubassement -Chainage				
2.1.1	Beton de propriete dosé a 150 kg/m3	m3	0,85		
2.1.2	Maçonnerie de fondation en agglomérés pleines de 20x20x40 pour fosse latrine	m2	18		
2.2	Sol				
2.2.2	Hérisson de pierres sous dallage	m3	0,5		
2.3.1	Maçonnerie d'élévation en brique cuites de 140x100x280	m2	27		
2.3.2	Maçonnerie de claustras type boite a lettres	m2	1,5		
2.3.3	Béton armé pour linteau, chainage haut	m3	0,4		
2.3.4	Béton armé pour plancher	m3	2,15		
2.3.5	Enduit exterieur et interieur au mortier dosé a 350 kg/m3	m2	23,14		
2.3.6	Regard en beton de dimension 400x400 pour vidange	U	1		
2.3.7	Cuvette de WC à la turque en béton moulé	U	1		
2.3.8	Tuyau d'aération en PVC de 75 mm de diametre	ml	1		
	SOUS-TOTAL 2				
3	CHARPENTE-COUVERTURE				
3.1	Charpente en bois				
3.1.2	Bois de section 8/8 pour pannes	m3	0,85		
	Bois de sectin 3/18 pour planche de rive	ml	8		
3.2	Couverture				
3.2.1	Couverture en toles aluminium épaisseur 6/10e	m2	7,2		
3.2.2	Grillage anti mouche	m2	0,189		
	SOUS TOTAL 3				
4	MENUISERIE- QUINCAILLERIE-FERRONNERIE				
4.1	Feronnérie				
4.1.2	Porte metallique a un battant dimension 70x220	U	1		
	SOUS -TOTAL 4				
5	PEINTURE				
5.1	Peinture vinylique sur enduit exterieur	m2	22		

5.2	Peinture anti rouille sur porte métallique	m2	3,87		
5.3	Peinture glycerophtalique sur planche de rive	m2	3,15		
	SOUS- TOTAL 5				
6	DISPOSITIF DE LAVE MAIN				
6.1	Travaux de construction d'une lave main	FF	1		
	SOUS-TOTAL 6				
7	DIVERS				
7.1	Inscription garçon et filles sur un pan de mur	FF	1		
	SOUS-TOTAL 7				
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en plexiglas de 90x55	U	1		
	SOUS TOTAL 8				
	TOTAL LATRINE AVEC LAVE MAIN				

Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif des Réhabilitations

BAMBARI

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE KOUANGO CENTRE 1					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	540,34		
	Sous total 2				
3	GROS-ŒUVRE				
3.1.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.1.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	15,461		
	Sous total 3				
4	MACONNERIE ET BETON				
4.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	16,519		
4.2	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	17,62		
4.3	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	25,18		
	Sous total 4				
5	ENDUIT				
5.1	Enduit interieur et extérieur au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m2	679,2		
	Sous total 5				
6	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
6.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	2,55		

6.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	1,23		
6.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	215,49		
6.4	FP de faitière 6/10e	ml	50		
6.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	110		
	Sous total 6				
7	MENUISERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 156X220 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	3		
7.2	Fenêtre en bois dur de dimension 140X120 a deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	18		
	Sous total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	679,2		
8.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	22		
	Sous total 8				
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous total 9				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE KOUANGO CENTRE 2					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	540,34		
	Sous total 2				
3	GROS-ŒUVRE				
3.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	10,03		
	Sous total 3				
4	MACONNERIE ET BETON				
4.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	80,52		
4.2	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	14,7		
4.3	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	37		
	Sous total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	5,45		
5.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	3,23		
5.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	350,61		
5.4	FP de faitière 6/10e	ml	90		
5.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	78,3		
	Sous total 5				
6	ENDUIT				

6.1	Correction des fissuration sur les murs interieur et exterieur	m2	150		
	Sous total 6				
7	MENUISERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 148X270 à deux venteaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	8		
7.2	FP de panneaux de portes en bois dur de 90X220 à un ventail avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	40		
	Sous total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	1854,4		
8.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	56		
	Sous total 8				
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous total 9				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE GALABOUROUMA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	540,34		
	Sous total 2				
3	GROS-ŒUVRE				
3.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.1.1	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	8,275		
	Sous total 3				
4	MACONNERIE ET BETON				
4.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	10,79		
4.2	Correction des fissurations du mur au mortier de ciment dosé à 400 KG/m3	m2	100		
4.3	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	21		
4.4	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	35		
	Sous total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	2,31		
5.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	1,42		
5.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	120,21		
5.4	FP de faitière 6/10e	ml	30		
5.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	70		

	Sous total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 90X220 à deux venteaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	3		
6.2	Fenêtre en bois dur de dimension 105X120 a deux venteaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
	Sous total 6				
7	PEINTURE				
7.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	245,2		
7.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	15		
	Sous total 7				
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous total 8				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

FONDAMENTAL 1 ECOLE BATOBADJA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain et enlèvement des arbres	FF	540,34		
	Sous Total 2				
	GROS-ŒUVRE				
3	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.3	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	26,01		
3.4	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour chaînage bas poteaux et linteaux	m3	3,6		
	Sous Total 3				
	SOLS				
	Hérisson de pierres sous dallage	m3	35		
	Feuille polyéthylène	m2	45		
	Sous Total 4				
	MACONNERIE ET BETON				
	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape y compris toutes sujestions	m3	20,687		
3.5	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	383		
3.6	Béton dosé à 300kg/m3 pour linteaux, poteaux et chaînage haut	m3	2,95		
3.7	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	1,123		
	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	2,055		
	Sous Total 5				
4	Enduits				
4.1	Enduits intérieurs pour tableau au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	70,57		

	Sous Total 6				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,785		
	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	0,78		
5.2	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	242,82		
5.3	FP de faitière 6/10e	ml	45		
5.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	36,97		
	Sous Total 7				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 150X250 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	3		
6.2	Fenêtre en bois dur de dimension 85X155 a deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	12		
	Sous Total 8				
7	PEINTURE				
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	125		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	20		
	Sous Total 9				
10	VISIBILITE				
10.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 10				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE BOYO					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	540,34		
	Sous total 2				
3	GROS-ŒUVRE				
3.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	10,287		
	Sous total 3				
5	MACONNERIE ET BETON				
5.1	Correction de fissurations sur la chape en mortiers de ciment dosé à 400 KG/m3	m3	2,231		
5.2	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	350		
5.4	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	21,472		
5.6	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	32		
	Sous total 5				
6	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
6.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	2,012		
6.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	1,751		
6.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	200,12		
6.4	FP de faitière 6/10e	ml	50		
6.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	90		
	Sous total 6				

7	MENUISERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 90X220 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	5		
	Déposé et reprise des fenêtre en bois dur à deux vantaux de dim. 110X120 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	2		
7.3	Fenêtre de dimension 245X120 avec claustras de bois a trous rectangulaires et cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	12		
	Sous total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	700		
8.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	20		
	Sous total 8				
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous total 9				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE MOUROUBA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	257		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETON				
3.1	Correction de fissuration du sol au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m3	3,204		
3.2	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	0,778		
3.3	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	2,055		
	Sous Total 3				
4	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
4.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,359		
4.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	0,751		
4.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	190,12		
4.4	FP de faitière 6/10e	ml	35		
4.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	67		
	Sous Total 4				
5	Enduits				

5.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	276		
Sous Total 5					
6	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
6.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 150X250 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	4		
6.2	Déposé et reprise des fenêtre avec claustras en bois à trou rectangulaire de dim. 110X250 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	8		
6.3	Déposé et reprise des fenêtre en bois dur à deux vantaux de dim. 110X120 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
6.4	Déposé et reprise des fenêtre en bois dur à deux vantaux de dim. 110X130 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
Sous Total 6					
7	PEINTURE				
7.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	276		
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	125		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	20		
Sous Total 8					
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
Sous Total 8					
TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA					

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE BOKOLOBO					
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	257		
	Sous Total 2				
4	MACONNERIE ET BETON				
4.1	Béton pour forme et chape lisse au sol dosé à 350KG/m3 de ciment y compris toutes sujestions	m3	12,245		
4.3	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	247,35		
4.4	Poteaux , linteaux, chainage bas et chainage haut dosé à 350KG/m3 de ciment	m3	2,345		
4.5	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	10,785		
4.6	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	5,055		
	Sous Total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,359		
5.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	0,751		
5.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	190,12		
5.4	FP de faitière 6/10e	ml	35		
5.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	67		
	Sous Total 5				
6	Enduits				

6.1	Enduits intérieurs pour tableau au mortier dosé 300 kg/m ³ y compris toutes sujétions	m ²	45,76		
	Sous Total 6				
7	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 150X250 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	4		
7.2	Déposé et reprise des fenêtrage avec claustras en bois à trou rectangulaire de dim. 110X250 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	8		
7.3	Déposé et reprise des fenêtrage en bois dur à deux vantaux de dim. 110X120 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
7.4	Déposé et reprise des fenêtrage en bois dur à deux vantaux de dim. 110X130 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
	Sous Total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m ²	276		
8.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m ²	125		
8.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m ²	20		
	Sous Total 8				
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 9				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE YANGOUYA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.1	Débroussaillage du terrain	FF	257		
	Sous Total 2				
3	GROS-ŒUVRE				
3.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnes	m3	35,245		
	Sous Total 3				
4	MACONNERIE ET BETON				
4.1	Correction des fissurations du sol au mortier de ciment dosé à 400 KG/m3	m3	5,204		
4.2	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2			
4.3	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	10,785		
4.4	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	2,055		
	Sous Total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,359		
5.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	0,751		
5.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	190,12		
5.4	FP de faitière 6/10e	ml	35		
5.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	67		

	Sous Total 5				
6	Enduits				
6.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	310		
	Sous Total 6				
7	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 150X250 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	4		
7.2	Déposé et reprise des fenêtre avec claustras en bois à trou rectangulaire de dim. 110X250 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	8		
7.3	Déposé et reprise des fenêtre en bois dur à deux vantaux de dim. 110X120 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
7.4	Déposé et reprise des fenêtre en bois dur à deux vantaux de dim. 110X130 avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	1		
	Sous Total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	276		
8.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	125		
8.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	20		
	Sous Total 8				
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 9				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION DU LYCEE DE BAMBARI					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT D'UNE SALLE DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Debroussaillage du terrain et enlèvement des arbres plus désinfection des salles	m2	198		
	Sous Total 1				
2	MACONNERIE ET BETONS				
2.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	4,213		
2.2	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour linteux	m3	3,12		
2.3	Renforcement de la fondation en péri maçonnes	m3	10,561		
2.4	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	87,457		
2.5	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	9,678		
	Sous Total 2				
3	Enduits				
3.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	200,12		
	Sous Total 3				
4	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,345		
5.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	175		
5.3	FP de faitiere 6/10e	ml	17		
5.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	53		
	Sous Total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de portes en bois de 120X250 à deux venteaux y compris imposte	U	1		
6.2	Fenetre en bois dur a deux battants y compris imposte en lame de bois de dimensions 95X165 ycompris impostes	U	8		
	Sous Total 6				

	PLAFONNAGE				
	Ossature en bois de 4X8X6m	m3	1,589		
	FP de feuille de contre plaquès de 4mm d'ép. Y compris couvre joint et molure d'angle	m2	160		
	Sous Total 6				
7	PEINTURE				
7.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	200,12		
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	200,12		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	6,3		
	Sous Total 7				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS TTC				

PROJET DE REHABILITATION DU LYCEE DE BAMBARI					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage du terrain et enlèvement des arbres plus désinfection des salles	FF	540,345		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.3	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	11,467		
3.4	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour linteux	m3	8,19		
3.5	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	24,321		
3.6	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	187,134		

3.7	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	21,678		
	Sous Total 3				
4	Enduits				
4.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	500,12		
	Sous Total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	3,234		
5.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	490		
5.3	FP de faitiere 6/10e	ml	53		
5.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	96		
	Sous Total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de portes en bois de 120X250 à deux venteaux y compris imposte	U	3		
6.2	Fenetre en bois dur a deux battants y compris imposte en lame de bois de dimensions 120X150 ycompris impostes	U	6		
6.3	Fenetre en bois dur a deux battants y compris imposte en lame de bois de dimensions 95X180 y compris imposte	U	2		
6.4	Fenetre en bois dur a deux battants y compris imposte en lame de bois de dimensions 80X150	U	4		
	Sous Total 6				
7	PLAFONNAGE				
7.1	Ossature en bois de 4X8X6m	m2	3,26		
7.2	FP de feuille de contre plaquès de 4mm d'ép. Y compris couvre joint et molure d'angle	m2	385		
	Sous Total 7				
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	500,12		

8.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	500,12		
8.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	8,25		
	Sous Total 8				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

BRIA

PROJET DE REHABILITATION ECOLE DOUNIA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage du terrain et désinfection des salles	FF	540,345		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Correction de fissuration du sol au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m3	3,112		
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	6,787		
3.3	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	10,123		
	Sous Total 3				
4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	2,345		
4.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	289		
4.3	FP de faitiere 6/10e	ml	60		
4.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	80		
	Sous Total				
5	Enduits				
5.1	Enduits intérieurs au mortier dosé à 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	395,42		
	Sous Total 5				
6	PLAFONNAGE				
6.1	F.P de l'ossature en bois rouge de dimensions 4X8X6	m3	4,569		
6.2	F.P de molures d'angle et couvre joints	m3	2,025		
6.3	F.P de feuille de contre plaqués de dimension 5mm	m2	214,27		
	Sous Total 5				
7	MENUISERIE				

7.1	FP de portes en bois de 97X205 à un venteaux y compris toutes sujestions	U	9		
7.2	Fenetre en bois dur a deux venteaux de dimensions 90X120 y compris toutes sujétions	U	3		
	Sous Total 7				
8	PEINTURE				
8.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	55		
8.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	45		
	Sous Total 8				
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 8				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION DU LYCEE DE BRIA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage du terrain et enlèvement des arbres plus désinfection des salles	FF	500		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape lisse au sol y compris toutes sujestions	m3	30,491		
3.2	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour linteux	m3	12,254		
3.3	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	10,8		
3.4	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	300		
3.5	Maçonnerie de claustras à trou carrés de 20X20 hourdé au mortier de ciment dosé à 250kg/m3	m2	50		
3.6	Maçonnerie de mur de l'estrade en agglo plein de 20X20X40 hourdé au mortier de ciment dosé à 250 KG/m3	m3	45,871		
3.7	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	8,678		
	Sous Total 3				
4	Enduits				
4.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	600,23		
	Sous Total 4				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,945		
5.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	313		
5.3	FP de faitiere 6/10e	ml	50		
5.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	100		
	Sous Total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de portes en bois de 120X250 à un ventail y compris imposte	U	6		

6.2	FP de portes en bois de 120X250 à deux ventéaux y compris imposte	U	1		
6.3	Fenetre en bois dur a deux battants de dimensions 100X150 ycompris impostes	U	3		
	Sous Total 6				
7	PEINTURE				
7.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	600		
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	70		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	20		
	Sous Total 7				
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 8				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION F1 ECOLE PIANGO					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE QUATRE SALLES DE CLASSE+BUREAU ET MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage du terrain et désinfection des salles	FF	540		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.3	Correction de fissuration du sol au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m3	4,18		
3.5	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	17,5		
3.7	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	2,46		
	Construction de la strade en bloc aggro de 15X20X40 hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3	m3	10		
	Sous Total 3				
5	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
5.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	2,567		
5.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	400		
5.3	FP de faitiere 6/10e	ml	75		
5.4	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	100		
	Sous Total 5				
5	Enduits				
5.1	Enduits intérieurs et extérieur au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	123,14		
	Sous Total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de portes en bois de 120X250 à deux vantaux y compris imposte	U	6		
6.2	Fenetre en bois dur a deux battants de dimensions 100X100	U	2		
	Sous Total 6				
7	PEINTURE				

7.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	123,14		
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	20		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	11,37		
	Sous Total 7				
8	VISIBILITE				
8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

ALINDAO:

PROJET DE REHABILITATION DU LYCEE MIXTE DE KEMBE					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT R+1 PLUS 5 SALLES DE CLASSE UN LABORATOIRE UN FOYER					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		0
	Sous Total 1				0
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain plus désinfection des salles	FF	540,345		0
	Sous Total 2				0
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Correction des fissurations du sol au mortier de ciment dosé à 400 KG/m3	m3	10,3		0
	Sous Total 3				0
4	TOITURE				
4.1	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	280,26		0
	Sous Total 4				0
5	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
5.1	FP de portes en bois de 90X220 à un ventail y compris toute sujétions	U	38		0
5.2	F.P Fenêtre avec persiennes en lame naco y compris imposte en lame de bois de dimensions 120X150 compris impostes	U	35		0
5.3	Impostes avec persiennes en lame naco de dimensions 57X60 y compris toutes sujétions	U	29		0
	Sous Total 5				0
6	PEINTURE				
6.1	Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit	m2	1750,45		0
6.2	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	156,12		0
6.3	Application de l'ardoisier noire en deux couche sur tableau	m2	58,78		0
	Sous Total 6				0
7	VISIBILITE				
7.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur de dimensions 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		0
	Sous Total 7				0
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				0

PROJET DE REHABILITATION F1 ECOLE NGOULI					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE QUATRE SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.1	Debroussaillage du terrain et désinfection des salles	FF	540		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	20,33		
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	13,5		
3.3	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	2,46		
3.4	Construction de la strade en bloc aggro de 15X20X40 hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3	m3	10		
	Sous Total 3				
4	TOITURE				
4.1	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	100		
	Sous Total 4				
5	Enduits				
5.1	Enduits intérieurs pour tableaux au mortier dosé 300 kg/m3 y compris toutes sujétions	m2	30,17		
	Sous Total 5				
6	MENUISERIE				
6.1	FP de portes en bois de 120X250 à deux venteaux y compris imposte	U	3		
	Sous Total 6				
7	PEINTURE				
7.2	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	20		
7.3	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	11,37		
	Sous Total 7				
8	VISIBILITE				

8.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
Sous Total 8					
TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA					

PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE TAMBIA					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage et désinfection des salles	FF	500		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Correction de fissuration du sol au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m3	4,23		
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	12,73		
3.3	Maçonnerie de mur de l'estrade en aggro plein de 20X20X40 hourdé au mortier de ciment dosé à 250 KG/m3	m3	15		
3.4	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	10		
	Sous Total 3				
4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	5,212		
4.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	612		
4.3	FP de faitiere 6/10e	ml	50		
	Sous Total 4				
5	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
5.1	FP de portes en bois de de dim. 120X233 à deux venteaux	U	3		
5.2	FP de portes en bois de dim. 90X233 à un battant	U	5		
5.3	Fenetre en bois dur a deux battants de dimensions 126X167	U	1		
	Sous Total 5				
6	PEINTURE				
6.1	Fourniture et application de peinture glycérophthalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	65		
6.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	15		
	Sous Total 6				
7	VISIBILITE				

7.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
Sous Total 7					
TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA					

PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE TCHANGBIADI					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU+MAGASIN					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		
	Sous Total 1				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Debroussaillage du terrain et enlèvement des arbres plus désinfection des salles	FF	500		
	Sous Total 2				
3	MACONNERIE ET BETONS				
3.1	Correction de fissuration du sol au mortier de ciment dosé à 400KG/m3	m3	5,3		
3.2	Renforcement de la fondation en péri maçonnés	m3	12,73		
3.3	Maçonnerie de mur de l'estrade en aggro plein de 20X20X40 hourdé au mortier de ciment dosé à 250 KG/m3	m3	15		
3.4	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	10		
	Sous Total 3				
	Sous Total 4				
4	CHARPENTE-COUVERTURE				
4.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	3,212		
4.2	FP de tole alu 6/10e de 3ml	m2	612		
4.3	FP de faitiere 6/10e	ml	50		
4.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	100		
	Sous Total 5				
5	MENUISERIE-QUINCAILLERIE				
5.1	FP de portes en bois de de dim. 120X233 à deux venteaux	U	3		
5.2	FP de portes en bois de dim. 90X233 à un battant	U	5		
5.3	Fenetre en bois dur a deux battants de dimensions 126X167	U	1		
	Sous Total 6				
6	PEINTURE				
6.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	65		

6.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	15		
	Sous Total 7				
7	VISIBILITE				
7.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		
	Sous Total 8				
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				

PROJET DE REHABILITATION					
FONDAMENTAL 1 ECOLE KONGBO					
DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX : BATIMENT DE TROIS SALLES DE CLASSE+BUREAU					
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U	P.T
1	INSTALLATION				
1.1	Installation du chantier	FF	1		0
	Sous total 1				0
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2	Débroussaillage du terrain	FF	540,34		0
	Sous total 2				0
3	GROS-ŒUVRE				
3.1	Fondations - Soubassement - Chaînage				
3.2	Maçonnerie de fondation en moellons hourdé au mortier dosé à 250 KG/m3	m3	98,12		0
	Sous total 3				0
4	SOLS				
4.1	Hérisson de pierres sous dallage	m3	37		0
4.2	Feuille polyéthylène	m2	43		0
	Sous total 4				0
5	MACONNERIE ET BETON				
5.1	Béton dosé à 300kg/m3 pour forme dallage et chape	m3	19,567		0
5.2	Maçonnerie en briques cuites de 10x14x28	m2	462		0
5.3	Béton armé dosé à 300kg/m3 pour linteaux, poteaux et chaînage haut	m3	3,21		0
5.4	Marches et rampes en maçonnerie de moellons hourdée au mortier dosé à 250 kg/m3 y compris toutes sujétion de finition.	m3	2,813		0
5.6	Estrade en béton armé dosé à 300kg/m3 EP. 20 cm	m3	2,055		0
	Sous total 5				0
6	CHARPENTE TOITURE-COUVERTURE				
6.1	Fourniture et pose de ferme assemblée en bois rouge de section 4x16 y compris toutes sujétions	m3	1,785		0
6.2	Fourniture et pose de pannes en bois rouge de section 8X8X6m y compris toutes sujétions de fixation	m3	0,78		0
6.3	FP de tôle alu 6/10e de 3ml y compris toutes sujétions de fixation	m2	242,82		0
6.4	FP de faitière 6/10e	ml	45		0
6.5	Planche de rive de 3x30x6ml	ml	36,97		0
	Sous total 6				0

7	MENUISERIE				
7.1	FP de panneaux de portes en bois dur de 150X220 à deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	3		0
7.2	FP de panneaux de portes en bois dur de 90X220 à un vantail avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	2		0
7.3	Fenêtre en bois dur de dimension 85X155 a deux vantaux avec cadre en madrier de 8X14 y compris toutes sujétions	U	2		0
	Sous total 7				0
8	PEINTURE				
8.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique sur toute la menuiserie bois y compris toutes sujétions	m2	125		0
8.2	Application de l'ardoisine noire en deux couche sur tableau	m2	50		0
	Sous total 8				0
9	VISIBILITE				
9.1	Fourniture et Pose d'une plaque de visibilité en bois dur 3x30x6m, de dimension 90/55	FF	1		0
	Sous total 9				0
	TOTAL GENERAL REHABILITATIONS HTVA				0

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Article 1.1 - INSTALLATION DU CHANTIER

Consistance des travaux :

- Construction d'une clôture sur chaque site des travaux pour la sécurité
- Implantation d'une plaque de visibilité
- Construction d'une baraque pour le stockage des matériaux
- Construction d'un lieu d'aisance pour la tenue des réunions
- Construction d'une latrine et vestiaires pour les travailleurs

Article 1.2- TERRASSEMENT ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Consistance des travaux ;

- Débroussaillage, nivellement et préparation du terrain ;
- Implantation du bâtiment ;
- Décapage de la terre végétale ;
- Fouille en tranchée pour fondations ;
- Traitement des sols et de maçonneries contre les termites ;

Débroussaillage, nivellement et préparation du terrain :

Emprise du terrain à débroussailler équivaut aux dimensions du bâtiment élargies à 5 m de part et d'autre en longueur et en largeur.

Implantation du bâtiment :

Implantation par la méthode 3-4-5 ou T2 avec des chaises en lattes de 4x8, bois sauvage ou barre de fer.

Décapage de la terre végétale :

Décapage de la terre végétale sur toute la surface de la fondation sur 20 cm d'épaisseur.

Fouille en tranchée pour fondations :

Fouille en tranchée de 40 cm de large et 45 cm de profondeur par rapport au terrain naturel.

Traitement des sols et de maçonneries contre les termites :

Traitement des sols contre les termites sur l'emprise nettoyée,

Article 1.3 - GROS BETON

Consistance des travaux ;

- Béton de propreté ;
- Maçonnerie de fondation en moellons ;
- Mur de fondation de l'estrade en maçonnerie d'agglomération ;
- Béton armé pour poteaux d'amorce et chaînage bas ;
- Fourniture et pose de cornière métallique ;
- Dallage ;
- Joints de construction pour sol

Béton de propreté :

Béton de propreté dosé à 150 kg/m³ coulé au fonds de fouille sur une épaisseur de 5 cm.

A prévoir :

- Sous tous les ouvrages maçonnés ou en béton en contact avec le sol

Maçonnerie de fondation en moellons :

Maçonnerie de moellons hourdés au mortier dosé à 250 kg/m³ sera posée sur le béton de propreté.

A prévoir :

- Pour chaque bâtiment

Mur de fondation de l'estrade en maçonnerie d'agglomération :

Mur en agglomération de ciment de 20x20x40cm bourrés, hourdés au mortier dosé à 250 kg/m³ posée sur le sol après décapage.

Béton armé pour poteaux d'amorce et chaînage bas :

Béton armé dosé à 350 kg/m³ avec des armatures composées des 4 filants en 8 et cadres en 6 espacés de 17,5 cm. Le chaînage bas est en sailli de 4 cm d'épaisseur.

Fourniture et pose de cornière métallique :

Cornière métallique de 40*40*5 au seuil des portes. Les cornières seront posées au droit des portes lors du coulage du béton du chaînage.

A prévoir

- Pour chaînage bas des salles de classe tel que montré sur le plan.
- Sol

Dallage :

Dallage sur hérisson en béton dosé à 300 kg/m³ - Ep. 100 mm, avec les fers de 8mm de diamètre en treillis de 25 cm

Joints de construction pour sol :

Joint sec ou en contreplaqué de 5 mm au milieu de la longueur et la largeur de la salle de classe et remplissage des joints de construction, parfaitement lisse, y compris toutes sujétions.

Article 1.4 - REMBLAIS

Consistance des travaux ;

- Remblais en latérite compactée ;
- Hérisson de pierres sous dallage ;
- Feuille de film polyéthylène ;

Remblais en latérite compactée :

Remblais latéritique compacté en couche successive de 20 cm sur une épaisseur de 35 cm.

Hérisson de pierres sous dallage :

Remblais en caillasse compacté sur le remblai latéritique sur une épaisseur de 20 cm.

Feuille polyéthylène :

Pose de feuille polyéthylène de 0,2 mm d'épaisseur minimum sur hérisson sous dallage, avec superposition minimale de 150 mm, y compris toutes sujétions.

Article 1.5 - MACONNERIE

Consistance des travaux ;

- Maçonnerie de fondation en moellons ;
- Maçonnerie d'élévation en briques cuites ;
- Maçonnerie d'élévation en aggro creux
- Maçonnerie de claustra

Maçonnerie de fondation en moellons :

Maçonnerie de moellons hourdés au mortier dosé à 250 kg/m³ posée sur le béton de propreté.

Maçonnerie d'élévation en briques cuites :

Mur en maçonnerie de briques cuites hourdées au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³.
Les joints refoulés en remontant la maçonnerie, y compris toutes sujétions d'exécution.
Dimension des briques : 100x140x280 mm

A prévoir :

- Pour la maçonnerie d'élévation de chaque bâtiment conformément à l'appareillage indiqué sur le plan

Maçonnerie d'élévation en agglo creux

Exécution de la maçonnerie en agglomérés creux hourdé au mortier de ciment, les joints refoulés en remontant la maçonnerie, y compris toutes autres sujétions.

Maçonnerie de claustra

Exécution de la maçonnerie de claustras hourdé au mortier de ciment parfaitement superposés, les joints refoulés en remontant la maçonnerie

A prévoir :

- Claustras de type boîte à lettre pour bloc latrines.

Article 1.6 - BETON ARME

Consistance des travaux ;

- Béton armé pour poteaux ;
- Chainage au-dessus de mur d'allège ;
- Chaînage haut, Poutre ;

Béton armé pour poteaux :

Béton armé dosé à 350 kg/m³ avec les armatures de construction en Ø8 et les cadres pour les raidisseurs et chainages en Ø6 espacés de 20cm. Le coulage des raidisseurs d'angles et intermédiaires se fera à l'intérieur du mur en poteau sous forme de coffrage avec boisage, échafaudage, pervibration.

Chaînage haut, Poutre :

Le chaînage sera coulé au-dessus du mur en élévation, les armatures de construction sont en fer de 8mm de diamètre et les fers de 6mm de diamètre pour les épingles.

Les parties des ouvertures des salles de classe seront en poutre avec les armatures de construction en fers de 10mm de diamètre et les cadres en fer de 6mm de diamètre, les cadres seront disposés suivant les règles de l'art.

Article 1.7 - ENDUIT

Consistance des travaux ;

- Enduit sur le mur intérieur pour tableau.
- Enduit sur le mur extérieur

Enduit sur le mur intérieur :

Application d'enduit en mortier de ciment dosé à 300 kg/m³ et 30 mm de d'épaisseur minimale pour tableau, parfaitement dressé, y compris toutes prestations pour petites parties, arêtes gorges, cueillies, raccordement, et toutes sujétion d'échafaudage.

A prévoir :

Pour le tableau, conformément aux dimensions du plan.

Enduits extérieurs

Exécution d'enduit au mortier de ciment de 20mm d'épaisseurs minimale, parfaitement dressé, y compris toutes prestations pour petites parties, arêtes cueillies, gorge, cueillies, raccordement et toutes sujétions d'échafaudage.

A prévoir :

Sur les surfaces intérieur et extérieure de la maçonnerie pour la latrine.

Article 1.8 - CHARPENTE ET COUVERTURE

Consistance des travaux ;

- Charpente assemblée ;
- Lisse sur pignon ;
- Pannes ;
- Planche de rive ;
- Couverture en tôle aluminium

A prévoir :

Pour la latrine

Charpente assemblée :

Ferme en planches de section 4x16 cm assemblées selon plan avec des pointes de 90/100x6 mm Les fermes seront fixées sur les raidisseurs par des platines métalliques scellées dans les raidisseurs.

Les lisses sur murs pignons :

Basting de section 8x16 cm posés sur les murs pignons et fixés par des platines métalliques scellées dans les raidisseurs.

Pannes

Pannes en basting de section 8x16 cm posés sur champ espacées selon l'indication sur la coupe (détail de la charpente).

Planche de rive

Planches de rives en planches ayons (bois blanc) de section finies 28x280 mm fixées contre les pannes sablières. L'assemblage des angles sera en coupe d'onglet.

Couverture en tôle aluminium

Couverture en tôles de 5/10ème d'épaisseur fixées avec des clous à vis puis autres compris les accessoires (rondelles en aluminium, plaque de goudrons en double. Le recouvrement sera sur deux (2) ondulations et le débordement par rapport aux planches de rives est de 25 cm en façade principale et postérieure, 10 cm des cotés latéraux.

Le faitage aura un recouvrement de 0.5m sur chaque versant

Article 1.9 - MENUISERIE BOIS

Consistance des travaux ;

- Portes extérieures en bois dur
- Portes intérieures en bois dur
- Fenêtres en bois dur

Portes extérieures en bois dur :

Bloc de porte comprenant le cadre de section 7x15 cm finie assemblé dans la partie supérieure en persienne. Le battant sera en planches en bois dur assemblées en rainures et languettes avec des barres transversales et diagonales. Le battant sera fixé sur le cadre par trois (3) paumelles et la fermeture avec deux (2) portes cadenas munies de deux (2) cadenas.

Les portes des salles de classe seront métalliques assemblées avec des tubes carrés de 40 mm et les cornières diagonales, le battant sera fixé sur le cadre par (02) paumelles et la fermeture avec un (01) porte cadenas munis d'un cadenas.

Portes intérieures en bois dur

Fabrication et pose des portes en bois massif constituées d'un cadre en bois rouge de section 7/14 et d'un bâti de 40mm d'épaisseur

La quincaillerie comprend :

- 3 paumelles doubles à bague de bronze ;
- Une serrure de sûreté
- 4 ferrures en équerre dont 2 aux coins supérieurs et 2 aux coins inférieurs ;
- 1 butoir et un dispositif pour maintenir la porte ouverte en permanence

A prévoir :

Pour toutes les portes intérieures

Article 10 - PEINTURE

Consistance des travaux ;

- Peinture glycérophtalique sur bois
- Peinture glycérophtalique sur métal ;
- Peinture antirouille ;
- Peinture vinylique ;

Peinture glycérophtalique sur bois :

Application de peinture glycérophtalique en deux couches sur bloc de porte après ponçage, époussetage. La couleur de peinture sera conforme à celle des portes des bâtiments existant de l'école bénéficiaire.

Fourniture et application sur bois de peinture glycérophtalique comprenant :

- Ponçage, dépoussiérage, époussetage ;
- Une couche impression ;
- Rebouchage des parties planes à l'enduit gras
- Ponçage et époussetage ;
- Deux couches de peinture glycérophtalique.

A prévoir :

Sur les planches de rives, fenêtres et portes.

Peinture glycérophtalique sur métal :

Fourniture et application sur métal de peinture glycérophtalique comprenant après la deuxième couche d'antirouille :

- Epoussetage ;
- Une couche de peinture glycérophtalique ;
- Une couche de finition.

A prévoir :

Sur tous les éléments métalliques

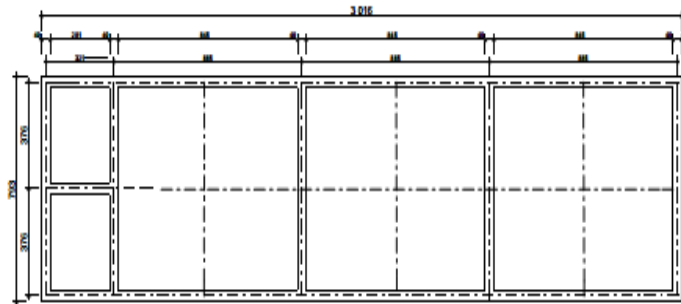
Penture vinylique sur enduit extérieur et intérieur :

Fourniture et application de peinture vinylique sur enduit de couleur au choix du maître d'œuvre comprenant : ponçage, époussetage, application d'une couche de préparation, rebouchage, ponçage et époussetage.

A prévoir :

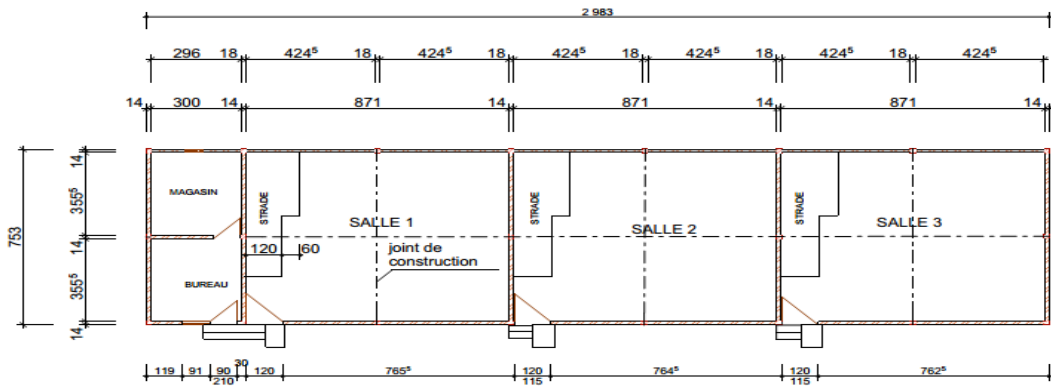
- Sur les murs de la latrine.

**PLANS ET DESSINS POUR LES NOUVELLES
CONSTRUCTIONS DE HANGARS ET LATRINES**

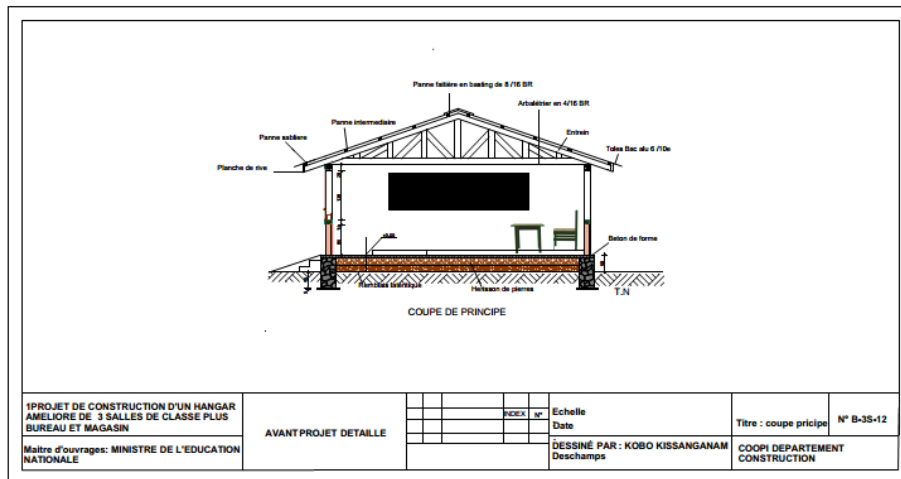


PLAN DE FONDATION

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR ABRIANT DE 3 SALLES DE CLASSE PLUS BUREAU ET MAGASIN	AVANT-PROJET DETAILLE				Echelle: Date :	Titre : HANGAR 3SALLES	N° 0-20-12
Membre d'ouvrage: MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE							

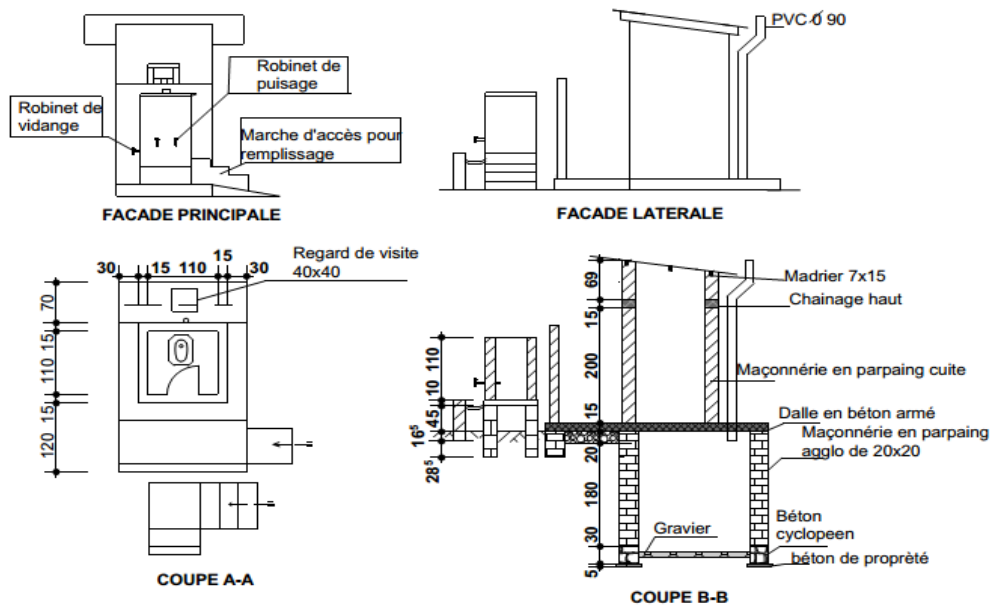
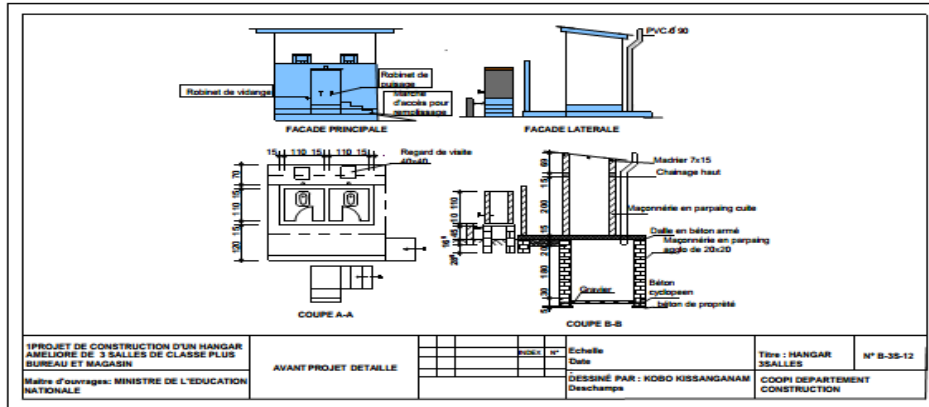


VUE EN PLAN



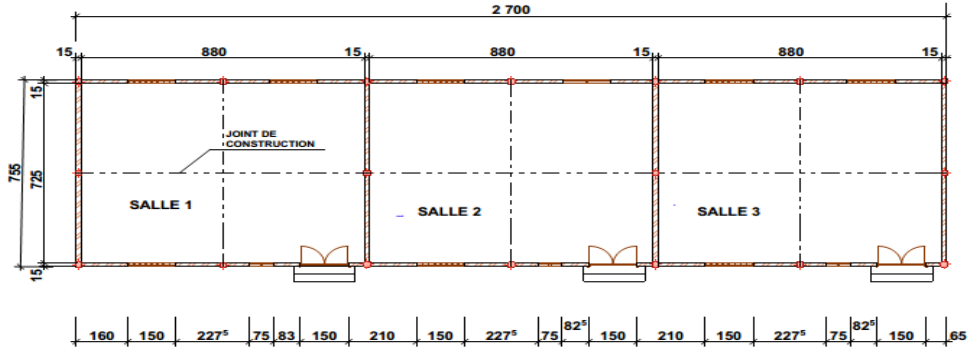
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AMÉLIORÉ DE 3 SALLES DE CLASSE PLUS BUREAU ET MAGASIN Maître d'ouvrages: MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	AVANT PROJET DÉTAILLÉ	INDEX	Echelle	Titre : coupe principe N° B-3S-12
			Date	
		DESSINÉ PAR : KOBO KISSANGANAM Deschamps		COOPI DEPARTEMENT CONSTRUCTION





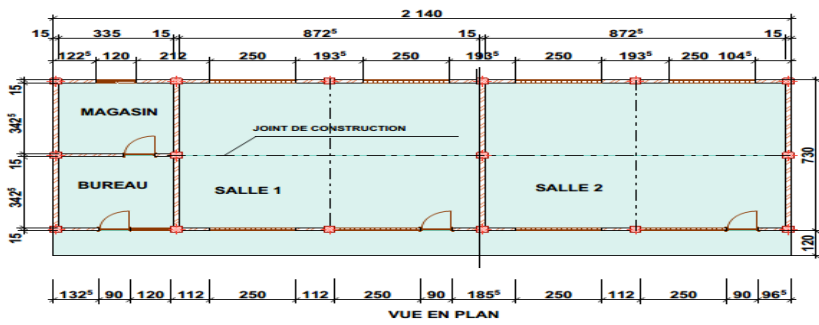
VUE EN PLAN DES REHABILITATIONS

ECOLE BATOBADJAI



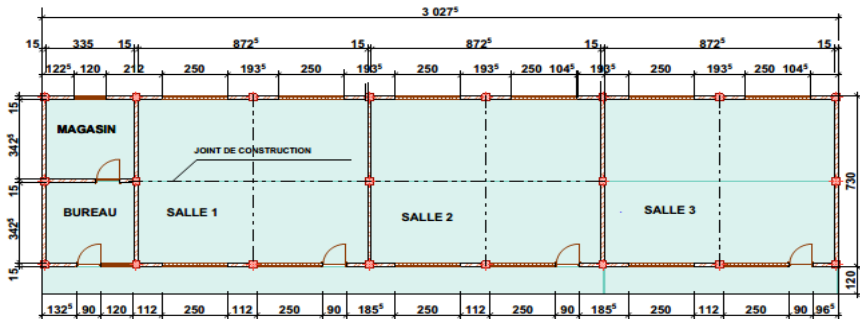
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE BOKOLOBO



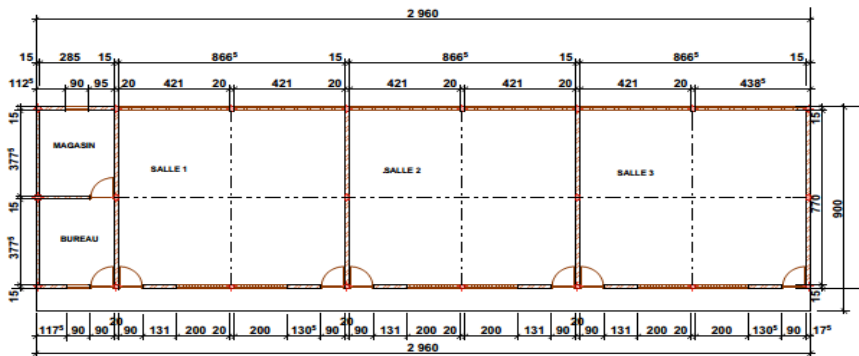
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE BOYO



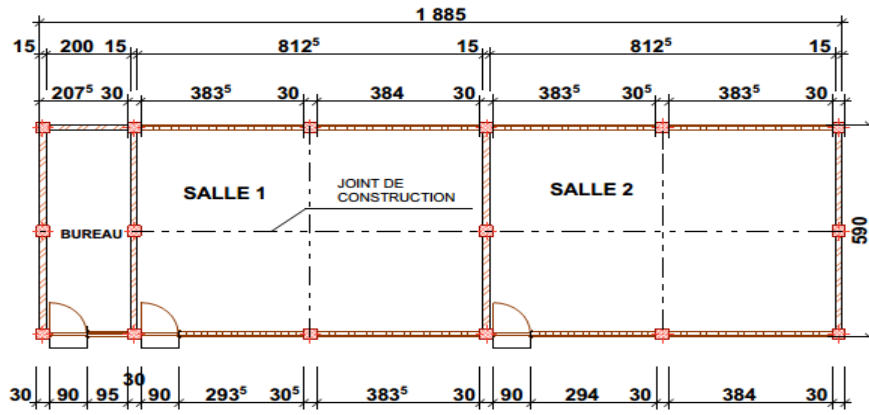
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE DOUNIA



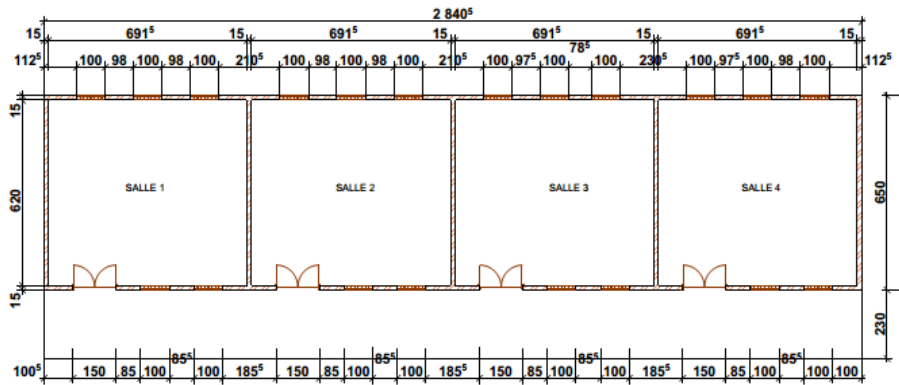
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE GOYA



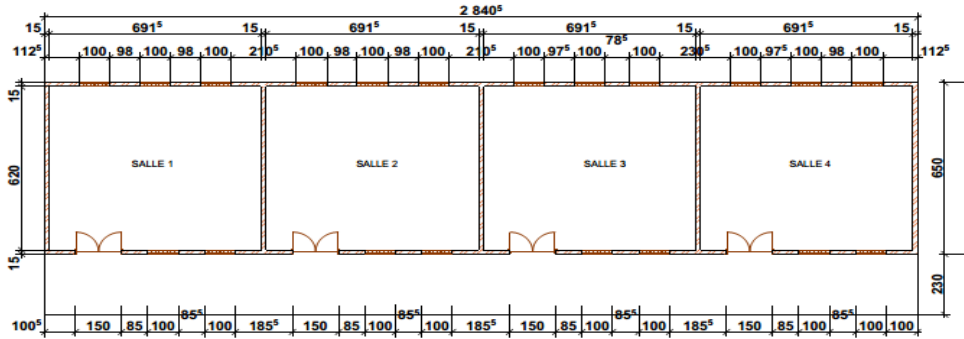
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE KOUANGO CENTRE 2



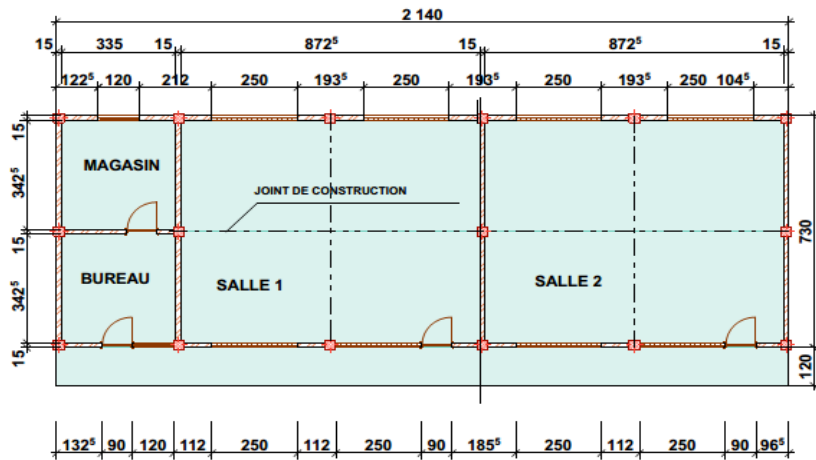
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE KOUANGO CENTRE 2



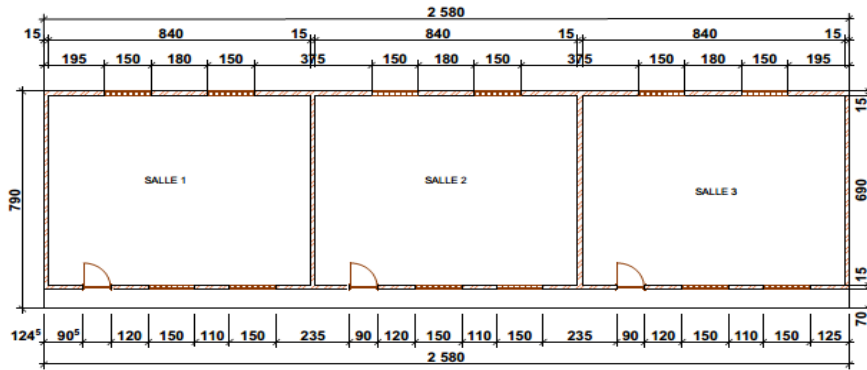
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE MOUROUBA



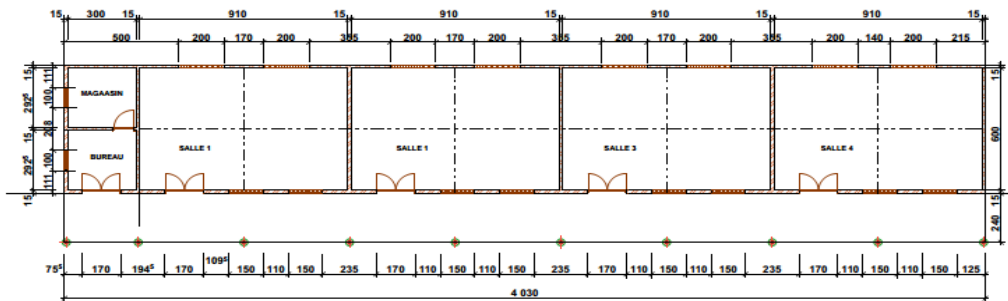
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE NGOULI



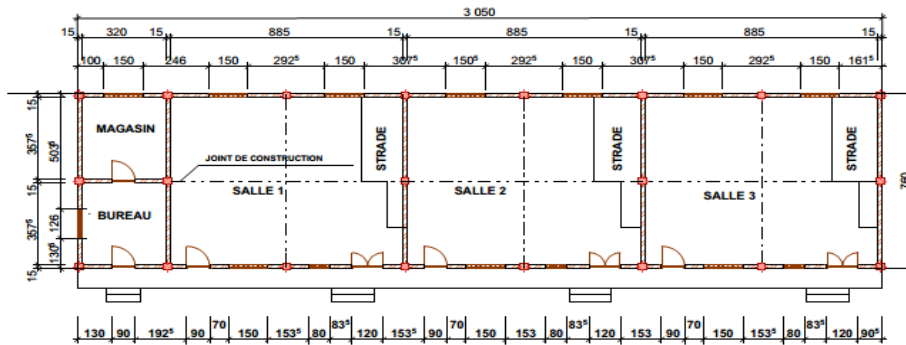
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE PIANGO



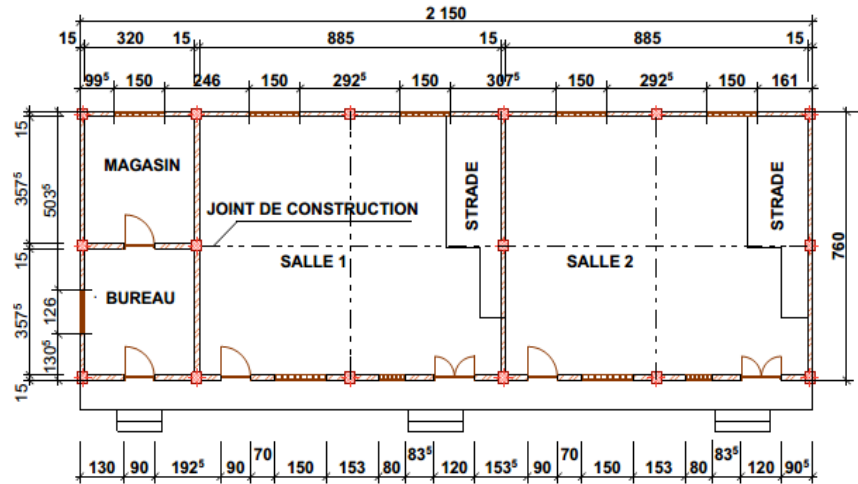
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE TAMBIA



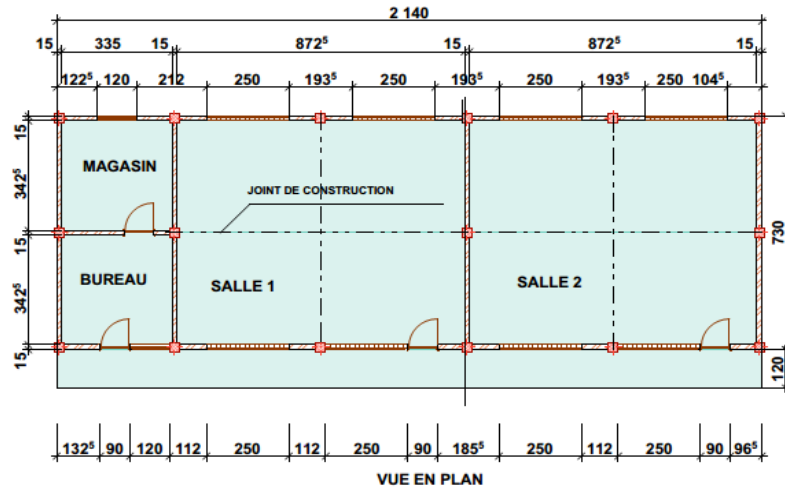
VUE EN PLAN

PROJET DE REHABILITATION ECOLE TCHIANGBIDI

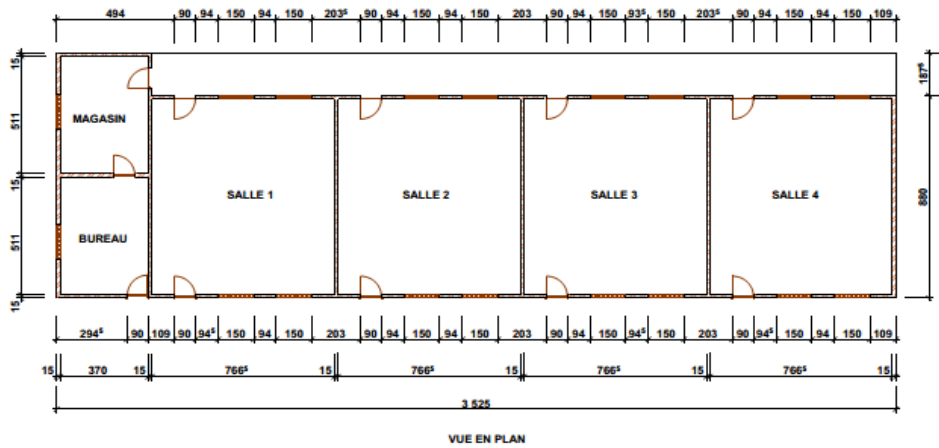


VUE EN PLAN

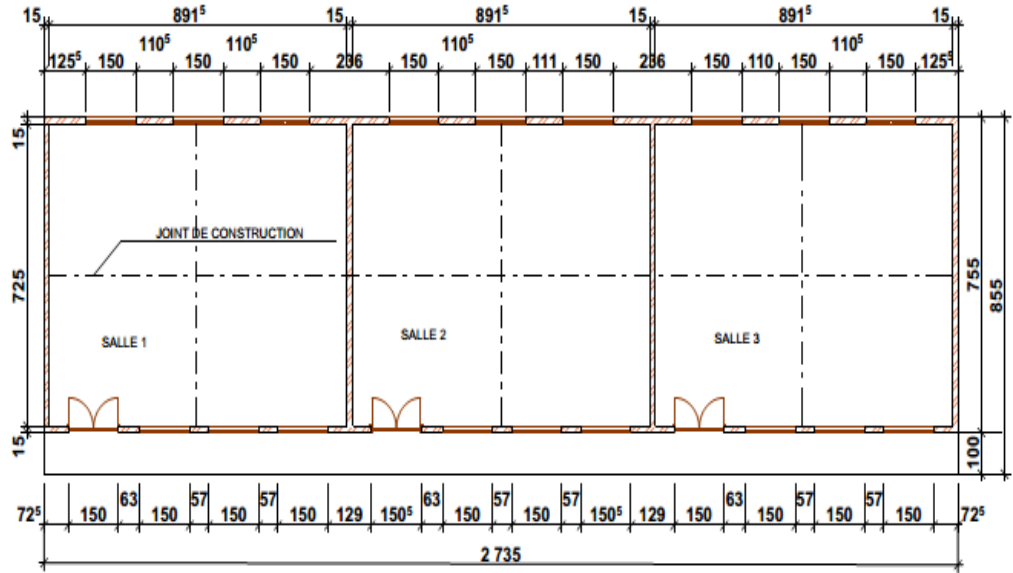
PROJET DE REHABILITATION ECOLE YANGOUYA



PROJET DE REHABILITATION LYCEE DE BRIA

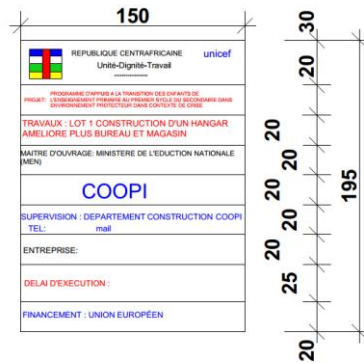


PROJET DE REHABILITATION ECOLE KOUANGO CENTRE 1



VUE EN PLAN

Specimen de plaque de visibilité



OFFRE FINANCIERE

BAMBARI

Lot 1 : Axes OUABE et ALINDAO (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Pladama – Kopia: PK18 (Axe Ouabe)
- Ecole Mandaba: PK22 (Axe (Ouabe)
- Ecole Abahoutou: PK25 (Axe Ouabe)
- Ecole Digui : PK40 (Axe Alindao)

LOT 1 - MONTANT TOTAL :

Fait à:(.....), le (.././..)

par (nom) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 2 : Axes BANGUI, AVIATION, GRIMARI et BAKALA (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Kidjigra: PK3 (Axe Bangui)
- Ecole Tazoude: PK25 (Axe Aviation)
- Ecole Batangangou: PK25 (Axe Grimari)
- Ecole Togo: PK20 (Axe Bakala)

LOT 2 - MONTANT TOTAL :

Fait à:(.....), le (.././..)

par (nom) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 3 : Axe IPPY (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Biade: PK20
- Ecole Kapou: PK40
- Ecole Goubali: PK56
- CEG Tagbara: PK70

LOT 3 - MONTANT TOTAL :

Fait à:(.....), le (.././..)

par (nom) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 4 : Axes SIBUT, KOUANGO et ELEVAGE (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Gbate: PK145 (Axe Sibut)
- CEG Kobadja: PK136 (Axe Sibut)
- CES Kouango: PK120 (Axe Kouango)
- Ecole Chimbolo: PK25 (Axe Elevage)

LOT 4 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 5 : Axes KOUANGO, GOYA et CENTRE - VILLE (Rehabilitations)

- Ecole Centre 1 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Centre 2 PK 120 (Axe Kouango)
- Ecole Galabourouma PK 71 (Axe Goya)
- Lycée mixte de Bambari (Centre Ville Bambari)

LOT 5 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 6 : Axes ALINDAO, BOYO et BAKALA (Rehabilitations)

- Ecole Batobadja PK 30 (Axe Alindao)
- Ecole Boyo PK 120 (Axe Boyo)
- Ecole Mourouba PK 93 (Axe Bakala)
- Ecole Bokolobo PK 60 (Axe Alindao)
- Ecole Yangouya PK 45 (Axe Alindao)

LOT 6 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

ALINDAO

Lot 7 : Axe KEMBE (Réhabilitations)

- Lycée mixte de Kembe (Centre Ville Kembe)
- Ecole Kongbo (Centre Ville Kongbo)

LOT 7 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../..)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 8 : Axes BAMBARI et NDOUROUKOLI (Rehabilitations)

- Ecole Tchiangbiadi PK 15 (Axe Ndouroukoli)
- Ecole Tambia PK 40 (Axe Bambari)
- Ecole Ngouli PK 13 (Axe Bambari)

LOT 8 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../..)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

BRIA

Lot 9 : Centre Ville (Nouvelles Constructions hangars et latrines)

- Ecole Batago PK2
- Ecole Piya: PK1
- Ecole Katekondji: PK2

LOT 9 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (../../..)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

Lot 10 : Centre Ville (Réhabilitations)

- Lycée de Bria
- Ecole Dounia
- Ecole Piango

LOT 10 - MONTANT TOTAL :.....

Fait à:(.....), le (.././..)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(Cachet et signature de l'entreprise)

OFFRE TECHNIQUE

- a) Cahiers de Charge pour la Construction et Réhabilitation des Hangars et latrines (paraphé sur chaque page pour acceptation)
- b) Plans et Dessins de la Construction de hangars et latrines (paraphé sur chaque page pour acceptation)
- c) Delai d`Execution de Travaux :

BAMBARI :

LOT 1 :.....

LOT 2 :.....

LOT 3 :.....

LOT 4 :.....

LOT 5 :.....

LOT 6 :.....

ALINDAO :

LOT 7 :.....

LOT 8 :.....

BRIA:

LOT 9 :.....

LOT 10 :.....

- d) Caracteristiques techniques des materiels proposés (annexer photos, si possible)

e) CRITERES SUPPLEMENTAIRES

Code	Description	OUI	NON
1	L'agrément ou les statuts de l'entreprise		
2	Le registre de commerce		
3	Le quitus fiscal		
4	La carte d'identification fiscale		
5	Joindre 3 Copies certifiées des procès verbaux		
6	Original du Quitus ACFPE en cours de validité		
7	Original du Quitus CNNS en cours de validité		
8	Capacité de donner la garantie de l'avance de démarrage de 30% du montant du marché` par le biais d'un cheque bancaire certifié		

Fait à:(.....), le (.././..)

par (*nom*) - Pour le compte de (.....)

(cachet et signature du candidat)

f) LISTE DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE CHANTIER

Code	Description	NOMBRE	MARQUE	DETAILS TECHNIQUES	ETAT (0/5)
1	Véhicule tout terrain 4x 4				
2	Camion				
3	Bétonnière				
4	Compacteur				
5	Vibreux pour béton				
6	Truelle				
7	Pelle				
8	Pioche				
9	Seau				
10	Règle des 4 m				
11	Niveau				
12	Marteau de 300 gr				
13	Marteau de 5 Kg				
14	Bar a` mine				
15	Pied de biche				

Fait à:(.....), le (.././..)

par (nom) - Pour le compte de (.....)
 candidat)

(cachet et signature du

Annexe IV

Planning des tâches prévues

PLANIFICATION DES TACHES PREVUES

A annexer: Plan dynamique approximatif (GANTT) pour l'exécution des tâches qui correspondra au terme fixé par le candidat. (à compléter par le candidat).

	Mois 1				Mois 2				Mois 3				
Activités	Sept 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12		Notes
Exemple	Exemple												
Rubrique 1													
Préparation pour rubrique 1													
Rubrique 2													
Préparation pour rubrique 2													
Etc.													

Annexe V

Ebauche de Contrat

Contrat de Travaux de Construction et/ou Réhabilitation des Hangars Scolaires et de construction des latrines de :

.....
DAO N. 3/UNICEF EDUCATION/COOPI/RCA/2024 du 23/12/2024

L'Organisation Non Gouvernementale Italienne **COOPI - Cooperazione Internazionale**, ayant son siège opérationnel au Quartier SICA1, Bangui, République Centrafricaine, **NIF :** Représentée par **M.....**, **Représentant de COOPI RCA**

Tel., **mail**

Ci-après dénommer « **COOPI ou Pouvoir Adjudicateur** »

Et

.....,

D'ici appelé « **le Titulaire** », représenté par....., Directeur General, sise à....., **Tel.**

.....,

NIF :

Numero Chambre de Commerce :

ont convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

1.1 Coopi - Cooperazione Internazionale, a reçu une subvention de la part de l'UNICEF pour la mise en œuvre du projet intitulé « **Programme d'appui à la transition des enfants de l'enseignement primaire au premier cycle du secondaire dans un environnement protecteur dans un contexte de crise, dans les zones d'intervention de Bambari, Alindao et Bria (République Centrafricaine)** », et prévoit d'utiliser une partie de cette subvention pour effectuer des paiements dans le cadre du présent marché. Aucune partie, à l'exception de COOPI, ne pourra se prévaloir de droits au titre de la subvention, ni revendiquer les montants versés. En aucun cas, ni pour aucune raison de quelque nature qu'elle soit, le Bailleur de Fonds ne donnera suite à une demande d'indemnité ou de paiement émanant directement des contractants de COOPI.

1.2 L'objet du contrat est la fourniture des matériaux et outils nécessaires, le transport et la main d'œuvre pour la construction e/ou réhabilitation des Hangars Scolaires et construction des blocs de latrines de

Les travaux seront réalisés selon les règles de l'art en matière de construction, y compris toutes sujétions.

1.3 Le Titulaire se conformera strictement à tous les termes des conditions et de spécifications techniques contenues dans ce contrat.

1.4 Les lieux de réception des ouvrages sont les écoles et sites retenus pour les travaux detel que mentionné dans l'article 1.2 du

contrat, le délai pour l'exécution des travaux est (...) **jours calendaires**. Ce délai d'exécution des travaux est à compter du paiement de la 1ere tranche tel que défini dans le présent contrat.

Article 2- Prix

2.1 Le Titulaire reconnaît le contenu de spécifications techniques et exécutera les tâches décrites dans l'objet pour le montant total deF CFA (HT/HD).
A déduire L'IRS 3% soit F CFA à verser aux services des impôts.

2.2 Le prix visé à l'article 2.1 ci-dessus est la seule rémunération due par le Pouvoir Adjudicateur au Titulaire en vertu du contrat. Après la signature, il ne sera plus objet à une révision

2.3 Tous impôts, taxes, droits, pénalités dus à l'Administration centrale sont à la charge du Titulaire. Les 3 % du contrat constituant l'IRS seront retenus à la source et reversés aux services des Impôts par le pouvoir adjudicateur.

Article 3- Ordre de priorité pour les documents de contrat

Le contrat est constitué des documents suivants, en ordre de priorité :

- L'accord sur le contrat
- L'appel d'offre pour Entrepreneur y compris les annexes
- Les autres dispositions du dossier d'appel d'offre.

Les divers documents constituant le contrat sont censés avoir une suite explicative ; en cas d'ambiguïté ou de divergence, ils devraient être lus dans l'ordre qu'ils apparaissent ci-dessus.

Article 4- Obligations Générales

4.1. Le Titulaire exécutera le contrat avec soin et diligence voulus y compris, lorsque spécifié, la conception, la fabrication, la livraison au site, le montage, les essais et la mise en service des fournitures et l'exécution d'autres travaux, y compris la réparation des défauts des fournitures. Le Titulaire devra aussi fournir tout l'équipement requis, la supervision, le travail et les installations nécessaires pour l'exécution du contrat.

4.2 Le Titulaire respectera et se conformera à toutes les lois et règlements en vigueur en RCA et s'assurera que son personnel, les personnes à leur charge ainsi que ses employés locaux, eux aussi respectent et se conforment à toutes ces lois et règlements. Le Titulaire indemniserà le Pouvoir Adjudicateur contre toute réclamation ou poursuite résultant de la violation de ces lois et règlements par le Titulaire, ses employés et les personnes à leur charge.

4.3 Le Titulaire traitera tous les documents et les informations reçus dans le cadre de ce contrat comme privés et confidentiels. Il ne doit, sauf dans la mesure où ceci contribue aux fins de l'exécution du contrat, publier ou divulguer aucun élément du contrat sans le consentement écrit préalable du Pouvoir Adjudicateur. En cas de désaccord quant à la nécessité de publier ou de divulguer des données du Contrat, la décision du Pouvoir Adjudicateur sera définitive.

4.4 Le Titulaire garantit que la quantité et la qualité des produits / services en vertu du présent contrat sont conformes aux dispositions du cahier des charges et appels d'offres prévus. En cas de défaut le Pouvoir Adjudicateur peut exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées et le paiement de dommages et des coûts supplémentaires que le Pouvoir Adjudicateur a subi du fait du non-respect de dispositions contractuelles.

4.5 A la suite de la signature du contrat, le contractant s'engage à fournir les éventuelles informations demandées par l'Autorité passant la commande, par le Bailleur de Fonds ou de tout autre organe extérieur qualifié choisi par le Donateur ou par l'Autorité effectuant la commande pour contrôler l'exécution correcte des actions prévues dans le présent contrat. Le contractant favorisera les contrôles sur les lieux jugés nécessaires par les autorités susmentionnées.

Article 5- Période d'Exécution

Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et il sera valable jusqu'à la date de réception définitive des travaux, Six (6) Mois après la date de réception provisoire, avec la certification formelle d'acceptation de travaux de la part de COOPI.

Le délai pour l'exécution des travaux est (...) **jours calendaires**. Ce délai d'exécution des travaux est à compter du paiement de la 1^{ere} tranche tel que défini dans le présent contrat.

Article 6 Supervision des travaux

6.1 Le Titulaire du marché doit superviser les travaux à titre personnel ou nommer un représentant à sa place. Ces nominations doivent être soumises à l'approbation de COOPI.

6.2 En tout cas, le Titulaire du marché aura la responsabilité d'assurer la bonne exécution des travaux/réhabilitation et de garantir que ses subordonnés suivent les spécifications et les ordres administratifs.

Article 7 Contrôles et vérifications

Le Titulaire du marché permettra à COOPI et aux représentants du bailleur des fonds intéressés de vérifier, à travers l'analyse des documents ou des contrôles sur le champ, l'exécution du contrat.

MATÉRIAUX ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

Article 8 Qualité des travaux et des matériaux

8.1 Les travaux, les composantes et les matériaux doivent être conformes aux spécifications, aux dessins, aux expertises, aux modèles, et aux autres conditions prévues par le contrat.

8.2 Les paiements sont conditionnés au respect de la qualité, de l'exécution des quantités des interventions et opérations prévues dans le programme d'exécution des travaux. Le Superviseur du Pouvoir Adjudicateur devra approuver la facture après vérification de l'état d'avancement des travaux.

Article 9 Opérations de vérification

9.1 La vérification du respect des standards de construction sera faite par le Superviseur du Pouvoir Adjudicateur.

9.2 Les ouvrages qui ne satisfont pas les termes et les conditions contractuelles ou qui, en l'absence de ces termes et conditions, n'ont pas été effectués conformément aux pratiques courantes de la construction de bâtiments publiques dans la République Centrafricaine, doivent, si nécessaire, être démolies et reconstruites par le Titulaire du marché, ou réparées à la satisfaction de COOPI.

Les matériaux nécessaires pour les opérations de reprise et reconstruction des ouvrages à corriger, devront être fournis par le Titulaire.

9.3 Si le Titulaire du marché refuse de démolir et reconstruire, ou de réparer les ouvrages défectueux, conformément aux demandes du Chef du projet COOPI, celui-ci aura le droit de retenir une partie ou la totalité de la garantie d'exécution, et d'exécuter lui-même ces travaux, ou de les sous-traiter à un tiers.

Article 10 Réception des Travaux

Une commission est chargée de la réception des travaux par tranches lors de l'établissement des décomptes (réception partielle), en fin des travaux (réception provisoire) et Six (6) mois après la fin des travaux (reception definitive) pour constater la garantie de durabilité des travaux executés lors de l'émission du Certificat de Reception Provisoire (Fin des Travaux) . Cette commission ad hoc se rendra périodiquement sur le site des travaux pour constater l'évolution et la conformité des travaux. Elle sera composée comme suit :

- Un représentant de l'Entreprise
- Un représentant du Pouvoir Ajudicataire
- Le bureau de Kundukwa représentant les Bénéficiaires et la communauté

Article 11 Réception partielle

Le Pouvoir Adjudicateur émet un certificat de Réception Partielle dès que l'état d'avancement des travaux a atteint le pourcentage de 50%, correspondant à

Article 12 Réception provisoire

Le certificat de Réception Provisoire est délivré lors que l'état d'avancement des travaux a atteint les 100% (fin des travaux). Lors de la première visite pour vérifier la fin des travaux, un délai sera fixé pour les réparations demandées afin qu'à l'expiration de tel délai, toutes les réserves soient levées et que le certificat de Réception Provisoire soit délivré.

Article 13 Réception définitive

13.1 Le certificat de Réception Définitive est délivré dans les Six (6) Mois qui suivent l'émission du certificat de Réception Provisoire (Fin des Travaux).

13.2 Le certificat de Réception Définitive n'est délivré que si tous les travaux exécutés et réceptionnés lors de l'émission du Certificat de Réception Provisoire (Fin des Travaux) sont durablement garantis et aucun défaut de construction est relevé ou à corriger.

13.3 Le marché (contrat) n'est pas considéré comme pleinement exécuté tant que le certificat de réception définitive n'a pas été signé par le Superviseur de Travaux de COOPI et toute la Commission de Reception de Travaux (cf. Art 10)

Article 14 Garantie

Le Titulaire garantira que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, et du modèle le plus récent et sont dotées de toutes les améliorations récentes dans la conception et les matériaux.

Le Titulaire garantira en outre qu'aucune des fournitures n'a un défaut résultant de leur conception, des matériaux ou de fabrication. Cette garantie est valable pendant un an après la réception provisoire.

Article 15 Paiements

15.1 Le **30 % du montant total** indiqué dans le contrat, **soit F CFA (..... F CFA)** sera payé par le Pouvoir Adjudicateur à la signature du contrat à titre d'acompte afin de permettre au Titulaire de démarrer les travaux.

Le paiement de cette tranche sera fait après présentation d'un chèque bancaire certifié par le Titulaire, comme garantie de l'avance de démarrage. Ledit chèque sera restitué par le Pouvoir Adjudicateur au Titulaire, après réalisation des travaux à hauteur de 70% des taux d'avancement.

15.2 A l'atteinte du 50 % de l'avancement des travaux par le Titulaire, après vérification par le Pouvoir Adjudicateur (Réception Partielle), le Pouvoir Adjudicateur versera le deuxième acompte de **30 % du montant total, soit F CFA (..... F CFA)** au Titulaire pour la continuation des travaux.

15.3 A l'atteinte de 100 % de l'avancement des travaux par le Titulaire, après vérification par le Pouvoir Adjudicateur (Réception Provisoire), le Pouvoir Adjudicateur versera le troisième acompte de **30 % du montant total, soitF CFA (..... F CFA)** au Titulaire pour atteindre les 90% des paiements.

15.4 A la Réception Définitive des ouvrages, exécutée dans les Six (6) Mois qui suivent l'émission du certificat de Réception Provisoire, le Pouvoir Adjudicateur pourra verser les **10% de retenue de garantie** restants au Titulaire, **soit FCFA (.....FCFA).**

Néanmoins, à chaque paiement une déduction d'IRS de 3% sera appliquée.

15.5 Tout paiement relatif à l'exécution du présent contrat sera effectué par chèque ou virement bancaire dans le Compte Bancaire suivant :

Numéro de Compte :

Intitulé du Compte :

Domiciliation du Compte :

Adresse de l'Entreprise ou de la Personne titulaire du Compte:.....

La devise dans laquelle sera fait le paiement est le FRANC CFA

NB : le chèque bancaire certifié sera retiré lorsque les travaux auront atteint 70 % de taux d'avancement des travaux.

Article 16 Livraison

Le Titulaire supportera tous les risques afférents aux infrastructures jusqu'à la réception provisoire. Après la remise des infrastructures au Pouvoir Adjudicateur lors de la Réception Provisoire, les bâtiments seront sur la responsabilité de ce dernier. Le Titulaire restera responsable des défauts de construction et d'exécution jusqu'à la Réception Définitive.

Article 17 Retard

Tout retard sur le délai énoncé à l'article 5 du présent contrat en raison de la négligence ou de l'incompétence de l'Entreprise donnera lieu aux dispositions suivantes :

- Retard de sept (7) jours ouvrables : avertissement émis par COOPI ;
- Retard de quatorze (14) jours ouvrables : pénalité de 1/100 du montant total du marché par jour ouvrable de retard à payer à COOPI. Il sera retenu, le cas échéant, sur des sommes dues à l'Entreprise et viendra en déduction des décomptes.
- Retard de vingt-cinq (25) jours ouvrables : résiliation pure et simple du contrat sans préjudice des pénalités ci-dessus prescrites.

Cette clause exclut les retards qui seraient dus à des cas de force majeure (voir l'article 20).

Article 18 Résiliation du contrat

Le pouvoir adjudicateur peut, après avoir donné au Titulaire un préavis de 7 jours, résilier le contrat dans l'un des cas suivants :

- a) Le Titulaire ne parvient considérablement pas à s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat ;
- b) Le titulaire cède le contrat ou sous-traite sans l'autorisation du Pouvoir Adjudicateur ;
- c) Le Titulaire est en faillite ou en liquidation, ses affaires gérées par les tribunaux, a conclu un arrangement avec les créanciers, a suspendu ses activités commerciales, est objet d'une procédure concernant ces questions ;
- d) Le Titulaire a été déclaré coupable d'une infraction relative à la conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée;
- e) Le Titulaire s'est rendu coupable de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le Pouvoir Adjudicateur peut justifier;

- f) Le Titulaire n'a pas respecté tous les obligations du paiement de contribution sociaux ou des autres taxes prévues par la loi en vigueur dans le pays objet du contrat.
- g) Le Titulaire a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Communauté;
- h) Le Titulaire, suite à une autre passation de marché ou de procédure d'octroi de subventions financées par le budget communautaire, a été déclaré en défaut grave d'exécution en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles ;
- i) Le Titulaire est sujet d'un conflit d'intérêt
- j) La survenue de toute autre incapacité juridique faisant obstacle à l'exécution du contrat.
- k) Le Titulaire ne parvient pas à fournir la garantie ou l'assurance requise ou si la personne fournissant la garantie ou l'assurance antérieure exigée en vertu du présent contrat n'est pas en mesure de respecter ses engagements;
- l) Le Pouvoir Adjudicateur au cours de documentaire ou par les contrôles sur terrain découvre une violation de la part du Titulaire concernant la non-exploitation du travail des enfants et le respect des droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail.

Article 19 Résiliation par le titulaire

19.1 Le Titulaire peut, après avoir donné un préavis de 14 jours au Pouvoir Adjudicateur, résilier le contrat si le Pouvoir Adjudicateur :

9.1. ne réussit pas à payer le Titulaire les montants dus en vertu d'une délivrance du certificat par la Commission de Reception de Travaux, après l'expiration du délai indiqué dans les Conditions Particulières ;

14.7 Se soustrait systématiquement à ses obligations après plusieurs rappels, pendant plus de 180 jours, pour des raisons non spécifiées dans le contrat ou non attribuable au Titulaire.

19.2 En cas de résiliation, Le Pouvoir Adjudicateur doit payer le Titulaire pour toute perte ou dommage qu'il peut avoir subi.

Article 20 Force majeure

20.1 Aucune partie ne sera considérée comme étant en défaut, ou en violation de ses obligations en vertu du contrat, si l'exécution de ces obligations est empêchée par un cas de force majeure survenant après la date de notification de la sentence ou de la date à laquelle le contrat prend effet, selon la première éventualité.

20.2 Aux fins du présent Article, le terme " force majeure" signifie grèves, lockout, ou autres conflits de travail, guerres déclarées ou non, blocus, insurrection, émeutes, épidémies, glissements de terrain , tremblements de terre, tempêtes, foudre, inondations, affouillements, troubles civils, explosions et autre évènement analogue imprévisible qui échappe au contrôle des parties et ne peut être surmonté par la diligence raisonnable.

20.3 Si un cas de force majeure s'est produit et se poursuit pendant une période de 180 jours et plus, malgré toute prolongation du délai d'exécution du contrat, que le Titulaire peut bénéficier, en raison de celle-ci ; toutes les parties auront le droit d'assigner à l'autre un préavis de 30 jours pour résilier le contrat. Si, à l'expiration de la période de 30 jours, la situation de force majeure s'applique toujours, le contrat est résilié et par la vertu de la loi régissant le contrat, les Parties seront libres de toute exécution ultérieure du contrat.

Article 21 Disputes

Pour tous ce qui n'est pas spécialement prévu par le présent contrat, les parties s'en remettent aux lois, règlements et usages en vigueur dans le pays.

En cas d'éventuelles divergences concernant l'interprétation et à l'application du présent contrat une négociation à l'amiable sera préconisé.

En cas d'échec de règlement à l'amiable d'éventuels litiges inhérents à l'exécution du présent contrat les parties donnent compétence au tribunal de Grande Instance de Bangui.

Fait en Français en trois originaux, dont deux étant pour le Pouvoir Adjudicateur, et un original étant pour le Titulaire.

Pour le Titulaire

Nom:

Position:

Signature:

Date:

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Nom:

Position:

Signature:

Date:

*COOPI croit dans un monde meilleur et travaille dans ce but.
L'adresse e-mail: help@coopi.org a pour but de recevoir des plaintes pour fraude, gaspillage ou abus dans le cadre des opérations et des projets mis en œuvre par COOPI; y compris la mauvaise gestion ou violation des lois, règles ou règlements établis par le personnel COOPI ou les participants au programme.
COOPI garantit la confidentialité de l'identité des personnes qui déposent des plaintes.*

